

0 – Introduction

Dans le souffle du Concile Vatican II, "Notre Eglise diocésaine, en Synode, accomplit un acte prophétique. Elle nous remet tous, baptisés, à l'écoute de l'Esprit sur les chemins qui sont les nôtres. Elle nous ouvre à la Parole de Dieu pour mieux discerner quelle est notre vocation et notre mission dans le monde" (L'esprit de la loi électorale 1/1 - Eglise en Poitou 3/05/91).

01 - Le Synode :

- - - **...une démarche spirituelle.**

Vivant au cœur du monde, les chrétiens partagent *"les joies et les espoirs, mais aussi les tristesses et les angoisses"* de leurs contemporains. Réunis en Synode autour de leur Evêque, ils sont invités à confronter leur vie à l'Evangile et à discerner ce que l'Esprit dit aujourd'hui à l'Eglise qui est à Poitiers, à travers les aspirations et les révoltes des hommes et des femmes de ce temps. Ils sont le Peuple de Dieu convoqué pour vivre une nouvelle Pentecôte et y puiser l'élan qui les entraînera sur les routes de l'avenir.

02 - L'Evangélisation :

- - - **... un chemin d'humanisation.**

L'humanisation :

... un chemin d'évangélisation.

"La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant et la vie de l'homme, c'est la vision de Dieu" (Saint Irénée).

Notre Eglise témoigne de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, Vérité et Vie, qui appelle tout homme à vivre en fils du Père et à œuvrer pour un monde de justice et de paix. Mais, elle sait aussi que l'Esprit travaille au cœur de chacun et elle accueille avec respect les efforts de tous ceux qui luttent pour la justice et tentent d'établir un monde plus humain quelles que soient leurs opinions et leur religion.

"Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père". (Jn 14,2)

En prenant part au débat éthique, à la lumière de l'Evangile, l'Eglise souhaite servir le développement de la vie humaine, personnelle et sociale.

03 - La réponse à l'appel du Seigneur

- - - **...un chemin de bonheur.**

"Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique" (Jn 3,16). "Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance"(Jn 10,10)

L'accueil de la Parole de Dieu et l'ouverture à son Esprit conduit sur les chemins d'une humanité plus fraternelle où partage et solidarité deviennent plus effectifs, où les diversités sont source de richesse et non d'antagonisme, où l'espérance ouvre l'avenir malgré les difficultés.

"Aucune ambition terrestre ne pousse l'Eglise ; elle ne vise qu'un seul but : continuer sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver non pour condamner, pour servir non pour être servi." (2ème Concile du Vatican - Gaudium et Spes N° 3).

04 - L'Eglise Diocésaine veut vivre

- - - **...sous le signe de l'ouverture**
 - **et de l'accueil.**

A l'écoute les uns des autres, dans l'accueil de leurs différences, les chrétiens en Synode se veulent ouverts à tous ceux qui sont loin, au questionnement de ceux qui cherchent, à l'attente de tous ceux qui travaillent pour un monde plus juste, aux aspirations des jeunes tendus vers l'avenir, à la souffrance des pauvres et des exclus. Ils portent également le souci des chrétiens qui s'estiment "hors-circuit", afin qu'ils trouvent leur vraie place dans l'Eglise. Ils veulent discerner ensemble quels moyens et quelles options prioritaires permettront, à leur Eglise, de mieux réaliser sa vocation de manifester l'Amour de Dieu aux hommes de ce temps.

05 - Le Diocèse :

- - - **...une portion du peuple de Dieu**

"Vous êtes le corps du Christ et vous êtes ses membres, chacun pour sa part". (1 Co 12,27)

Le Synode constitue une occasion privilégiée d'expression de l'ensemble du Peuple de Dieu, en sa diversité, en lien avec l'évêque du Diocèse.

Beaucoup ont pu exprimer leur opinion grâce aux trois thèmes de "Parole Ouverte" : *"Qu'as-tu fait de ton frère ? ; Qui est ton Dieu ? ; Que dis-tu de l'Eglise ?"*. Maintenant, l'assemblée des délégués forme comme un reflet du Peuple de Dieu en sa variété ; elle exerce sa responsabilité, reconnue par le droit de l'Eglise, pour que la Bonne Nouvelle puisse être manifestée à tous.

C'est pourquoi :

Au cœur du monde :

L'attention de l'Eglise se porte principalement :

- - - Chapitre 1 - Sur les mutations du monde d'aujourd'hui.
 - Chapitre 2 - Sur la situation actuelle des familles.
 - Chapitre 3 - Sur la vie des enfants et des jeunes aujourd'hui.

Les communautés chrétiennes construisent ensemble l'Eglise :

- - - Chapitre 4 - Dans le va-et-vient entre le vie et la Parole de Dieu
(Initiation chrétienne - Formation - Sacrements).
 - Chapitre 5 - Dans le partage de l'information et par la communication,
signes de communion.
 - Chapitre 6 - En vivant l'ouverture et le dialogue tant à l'égard des autres Eglises,

qu'envers tous ceux qui "croient autrement".

Avec des ministres à leur service :

- - - Chapitre 7 - Dans la sollicitation de ministres et d'acteurs pour l'annonce de l'Évangile.
 - Chapitre 8 - Dans la rénovation de l'organisation pastorale.
 - Chapitre 9 - Dans la mise en œuvre des moyens matériels.

Un document à ne pas oublier :

Les Chartes

*Rédigées en 1989-90 par les différents groupes de chrétiens,
elles indiquent les repères et les projets
que se donnent ces groupes.*

(OUI : 454 NON : 1 ABSTENTION : 2)

CHAPITRE 1

1 – Chrétiens dans le monde d'aujourd'hui

10 - Un regard de foi sur ce monde

Le monde dans lequel il nous est donné de vivre aujourd'hui :

- - - Il est le fruit de l'Amour de Dieu, il est sa Création, il est le lieu où il a choisi "d'établir sa demeure" (Jn 1,14).
 - Il est aussi le fruit des efforts des hommes pour le rendre plus habitable, plus juste, plus humain pour tous.
 - Il est appelé au salut en Jésus-Christ dans l'attente du "ciel nouveau et de la terre nouvelle" (Ap. 21,1) promis par le Dieu de l'Alliance.

C'est dans ce monde tel qu'il est, avec ses joies et ses espoirs, mais aussi avec ses tristesses et ses angoisses que nous avons à vivre cette Alliance et à la signifier, particulièrement avec ceux qui souffrent, les exclus, les laissés pour compte...

Ce monde, nous voulons le regarder avec un parti-pris d'amour et d'espérance, rejoignant ainsi le regard de Dieu : "Et Dieu vit que cela était bon". (Gen. 1,31)

Ce monde, nous voulons y prendre notre part répondant ainsi à l'appel de Dieu : "Dominez, soumettez la terre". (Gen. 1,28)

Depuis que nous préparons le Synode, l'Eglise de Poitiers a choisi d'avancer sur ce chemin avec un projet exprimé dans la formule :

**"Au cœur du monde,
des communautés chrétiennes responsables de la mission,
construisant ensemble l'Eglise
avec des ministres à leur service".**

11 – Dans un monde qui change

*Par nature, la société n'est pas figée, elle évolue sans cesse, elle bouge en permanence, en particulier par l'action des hommes. La période que nous vivons est particulièrement bousculée par des mutations qui marquent la société et les hommes en profondeur. Ces **mutations** soulèvent bien des espoirs. Elles comportent aussi des risques et provoquent des conséquences graves pour l'homme et la société.*

111 - Mutations technologiques avec l'informatique, la robotique... qui entraînent des changements dans le mode de production, dans le monde du travail, autant pour les décideurs que pour les exécutants, qu'ils soient ouvriers, agriculteurs ou autres. Les mutations technologiques peuvent avoir des effets pervers sur le patrimoine vivant de la création.

112 - Mutations dans le monde de la santé qui prennent de plus en plus d'importance dans notre société. Elles concernent toutes les personnes et toutes les collectivités.

113 - Mutations dans le domaine de la communication où l'importance et la place accrue des médias manifestent le besoin des hommes de dialoguer et de communiquer entre eux et façonnent l'opinion.

114 - Mutations dans le monde rural qui est important dans nos deux départements : la population diminue en certaines régions et se diversifie en d'autres ; des professions sont en recul tandis que de nouvelles activités se font jour (tourisme, loisirs...). La question de la vocation des espaces ruraux est posée à toute la société, en vue de la recherche d'un nouvel équilibre. La réflexion actuelle à propos de l'avenir des communes (intercommunalité) appelle sans doute dynamisme et vigilance.

115 - Mutations en milieu urbain. L'accroissement des mouvements de population vers les villes amplifie les problèmes de la vie urbaine, en particulier dans le domaine du logement, du travail, des transports, de la culture, des loisirs et des relations. Le contexte économique et social actuel conduit à une concentration excessive des phénomènes de marginalisation sur des espaces limités.

116 - Mutations dans le monde du travail qui entraînent de lourdes conséquences : remise en cause des droits des travailleurs ; chômage qui atteint nombre de familles, les jeunes en particulier ; développement de la précarité ; vagues de licenciements... Ces problèmes, particulièrement aigus dans le monde ouvrier, atteignent tous les secteurs d'activité.

117 - Mutations dans la gestion du temps libre avec la place accordée aux loisirs, avec l'importance du culturel, du social, de l'environnement.

118 - Mutations dans la vie civique et politique : en même temps que la démocratie progresse en certains pays, elle manifeste un essoufflement en d'autres. Et la construction européenne apporte une nouvelle donne à notre société.

119 - Mutations dans la conception de la vie personnelle, familiale, sociale et **déplacements** dus à la scolarité et au travail ; il s'ensuit des déracinements, une expérience de l'anonymat et de la perte de

repères. On remarque aussi des évolutions du paysage démographique : l'entrée plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle et dans le mariage, la baisse de la natalité, l'âge de la retraite vécu comme un temps actif, l'importance de la dépendance pour les personnes du 4ème âge...

12 – Face à de nouveaux défis

Nous ne vivons pas dans un univers clos. Tout ce qui touche la vie du monde concerne chacun. Affrontée à de nouveaux défis, l'humanité, "comme en douleur d'enfantement" (Ro 8,22), prépare son avenir dont nous ne connaissons pas encore le visage.

121 - Jusqu'à ces dernières années, des **systèmes économiques** coexistaient et même s'affrontaient. Un certain système communiste s'est effondré laissant grande ouverte la porte du capitalisme libéral développant la compétition : c'est le règne de l'argent au détriment de l'homme. Reste à inventer un système qui puisse donner à l'homme la place prioritaire qui lui est indispensable.

122 - Le grand défi de cette fin de siècle est bien **l'emploi**. Des recherches de solutions se font jour. Des modifications de la notion de travail semblent nécessaires. La question fondamentale reste :

- - - Comment permettre à chaque personne d'exprimer et de développer ses capacités, et d'être ainsi reconnue dans la société ?
 - Comment permettre à chaque personne de vivre décemment de son activité humaine ?

123 - Notre société est de plus en plus **pluriculturelle**. En même temps que l'ouverture à plus de fraternité progresse, l'importance de communautés d'origine étrangère en France contribue, parmi de multiples raisons (chômage, échec scolaire, manque de logements sociaux, idéologie nationaliste...) à l'émergence du racisme qui se traduit en différents domaines de la société, en particulier au plan politique.

124 - Il en va de même pour la **dimension religieuse**. De plus en plus, différentes religions se côtoient, s'affichent. Le développement et la diversification du phénomène religieux est sans doute l'expression d'un besoin spirituel. Il n'est pas possible de construire l'homme en laissant de côté cette dimension qui, à bien des égards, reste à évangéliser, y compris chez les chrétiens.

125 - Après des décennies de guerre froide ou d'affrontements de blocs, on voudrait espérer une ère plus pacifique. Les **foyers de tension** et de guerre ont pourtant tendance à se multiplier en même temps que des organismes comme l'ONU œuvrent pour la paix, avec parfois peu de succès.

126 - La montée en puissance démographique du **tiers-monde** et son déplacement en Asie sont des phénomènes dont nous mesurons mal l'importance. Mais cela pose la question des relations entre les pays industrialisés et ceux du tiers-monde. C'est à la fois un défi et un appel à la solidarité.

127 - Les recherches tournant autour de la **santé**, de la génétique, de la maladie, de la mort sont une chance pour l'homme en même temps qu'elles soulèvent des questions de bioéthique auxquelles il nous faut trouver des éléments de réponse. Les techniques médicales sont en constant progrès, mais elles ne peuvent répondre seules aux besoins de santé. Il importe de considérer l'être humain en ses diverses dimensions, c'est pour cela qu'il est essentiel de promouvoir l'accompagnement, la solidarité et l'ouverture au spirituel.

128 - De **nouvelles cultures** apparaissent, plus ou moins façonnées par les changements de société auxquels nous assistons. Cela se traduit concrètement par des changements de mentalités, de comportements.

Un certain **individualisme** grandit. Positivement, c'est la défense de l'individu dans ses droits et l'affirmation de la personne. Négativement, c'est aussi source de repli sur soi et parfois, plus collectivement, de corporatismes exacerbés ; cette attitude empêche d'accéder à une véritable dimension spirituelle.

129 - **Une société à plusieurs vitesses** se dessine, où les laissés pour compte deviennent de plus en plus nombreux et où, seuls, les plus performants sont considérés. Un certain fatalisme qui proclame "on n'y peut rien !" semble envahir les esprits et les mentalités. Face à la dureté de la vie et au discrédit porté aux

engagements de type syndical ou politique, le risque existe d'une fuite du monde et d'un refuge dans le "religieux".

Toutes ces mutations et ces défis peuvent être une chance pour que l'homme vive, mais peuvent aussi avoir des effets négatifs, voire pervers. Dans ce contexte, accompagner les personnes, les aider, les soutenir est nécessaire et chacun peut y contribuer. Mais l'action solitaire ou celle d'un groupe isolé reste limitée. Pour agir au niveau des causes, l'action passe inévitablement par les organisations à caractère professionnel, syndical, politique, associatif, culturel.

13 – Acteurs responsables de la construction du monde : orientations

Dans ces changements, face à ces défis, des hommes et des femmes sont acteurs et contribuent à façonner le monde de demain en apportant leur pierre personnellement et collectivement. Les jeunes générations se trouvent particulièrement concernées.

Les chrétiens, unis à Jésus Christ, qu'ils soient laïcs, religieux ou religieuses, diacres ou prêtres, ont pour vocation de vivre en ce monde ; ils sont appelés à rejoindre les recherches, les actions, les combats des hommes qui bâtissent la terre de demain. Ils se souviennent que la terre est pour tous, que le développement ne peut être réservé à certains ; la solidarité, qui comporte une dimension universelle, contribue à une mise en relation des personnes et des peuples.

Le Synode engage donc les chrétiens à participer à cette vie des hommes, en fonction de leur situation, dans cinq directions prioritairement.

131 - Donner son soutien et **participer aux associations** qui, par leurs actions, améliorent la vie dans nos cités. Elles sont surtout d'ordre culturel, sportif, social...

Prolonger ces actions par un engagement au sein d'**organisations** (syndicales, politiques, professionnelles...) qui, par le travail de leurs membres, construisent la société de demain ; un premier engagement consiste en une participation aux élections.

La participation active à la vie de l'Eglise (traitée en d'autres chapitres) contribue aussi au développement de la vie sociale.

132 - Vivre l'invitation évangélique à **reconnaître les pauvres** comme les destinataires et les coopérateurs privilégiés de l'Amour de Dieu. Il s'agit ainsi d'accueillir le Christ qui se donne à reconnaître. Les pauvres, ce sont aujourd'hui les exclus du développement, les handicapés, les migrants, les défavorisés de toute sorte... La réponse à l'invitation évangélique passe par des actions concrètes avec eux, dans la vie quotidienne, leur permettant de devenir acteurs de leur propre développement. Elle passe aussi par la participation à des associations à but humanitaire ou caritatif, par des implications sociales et des engagements dont tous sont appelés à devenir partenaires.

Il existe également des lieux de rencontre actifs qui aident à vaincre la peur face aux personnes exclues (associations, aumôneries d'hôpitaux, de prisons, du monde du voyage..., communautés chrétiennes et religieuses...) ; d'autres sont sans doute à créer : aide aux soignants et aux travailleurs sociaux, accompagnement des I.V.G., des sidéens...

133 - Manifester une **attention particulière à ceux qui souffrent moralement et physiquement** : les malades, les personnes ou les familles déplacées, les migrants, les personnes seules (à cause du célibat, du veuvage, du divorce, du grand âge, etc...). C'est en premier à leurs familles de veiller à les entourer de leur affection, mais aussi à leurs voisins, à tous ceux qu'ils rencontrent...

Les relations personnelles de présence et de visite ont tout à gagner d'un soutien et d'une concertation pastorale au plan local comme au plan diocésain. Pour cela, il serait bon de mettre en place une équipe de quelques membres spécialement formés pour aider et soutenir les personnes se mettant particulièrement au service des malades, des personnes âgées, de celles qui souffrent...

134 - Rejoindre et accueillir les **personnes handicapées** en reconnaissant leur qualité de personne à part entière. Soutenir leurs familles qui, souvent, doivent faire face à de nombreuses difficultés sans qu'elles se sentent opprimées par la condescendance. Faciliter leur insertion sociale par le travail, la vie associative,

les relations de voisinage ; toujours avec le souci d'agir avec elles et non pour elles, en les considérant comme de véritables partenaires.

135 - Situer cette présence des chrétiens dans une visée de **solidarité** et de développement, sous le signe de la gratuité. Partageant avec beaucoup d'autres une foi en l'homme dans sa capacité à être acteur et solidaire, les chrétiens pourront témoigner au cœur du monde de l'Amour de Dieu pour tous les hommes. Toute perspective de solidarité doit prendre en compte la proximité et l'universalité, l'urgence et le développement à long terme. Les chrétiens sont particulièrement invités à un effort de créativité et à un engagement visant à une meilleure répartition du travail et des revenus pour tous.

14 – Dans une Eglise au service des hommes : propositions

Pour vivre ces orientations, le Synode formule comme propositions quelques points d'attention ou de décision concrets.

141 - La mise en place d'une **Commission Diocésaine "Justice et Paix"** avec comme axe de réflexion les questions tournant autour du développement solidaire, de l'exclusion, de l'environnement, de la justice, de la paix... Son objectif sera d'aider les groupes et les communautés de chrétiens en donnant des éléments d'analyse, une réflexion de foi et en indiquant des pistes d'action possibles.

142 - Les personnes et les équipes responsables de communautés chrétiennes s'attacheront à ce que le maximum de personnes puisse faire partie d'une **équipe de réflexion**, de préférence reliée à un mouvement, afin de mieux prendre en compte les réalités humaines et assurer le lien vie et foi, engagement et foi. Les C.P.S. (conseils pastoraux de secteur) aideront à la mise en place de ces équipes et en feront une évaluation chaque année.

143 - Les C.P.S. et C.P.Z. (conseils pastoraux de secteur et de zone) ont comme mission de vivre "la démarche d'Emmaüs" telle qu'elle a été présentée lors de leur création (voir le numéro spécial de "Eglise en Poitou" du 25/10/86 instaurant les secteurs) ; ils contribuent, à leur manière, au dynamisme de la vie humaine. Ils consacreront une ou deux rencontres dans l'année à un regard et à une écoute de la vie des hommes, à une recherche du sens qu'ils donnent à leur vie, à une ouverture à ce qui est pour eux chemin d'avenir, chemin possible de rencontre de Jésus-Christ.

Ils pourront inviter ponctuellement des personnes compétentes ou des groupes qui les aideront à mieux saisir ces réalités humaines. La participation habituelle ou occasionnelle des mouvements apostoliques à ces conseils contribue à une prise en compte de ces réalités.

C.P.S. et C.P.Z. (conseils pastoraux de secteur et de zone) auront à chercher comment une Eglise locale, une communauté chrétienne ont à prendre en compte cette vie des hommes dans son épaisseur, pour leur mission. Ils auront à inviter sans cesse les chrétiens à rejoindre ceux qui, au cœur de ces réalités, œuvrent pour changer la vie.

144 - De manière privilégiée, les **mouvements apostoliques** ont pour mission de vivre l'Evangile au cœur du monde, là où les hommes vivent, espèrent, agissent pour un monde meilleur, et d'en être témoins dans l'Eglise. Ils prennent part, à leur manière, à l'évangélisation du religieux qui habite les hommes. Ils auront à cœur, dans un monde sécularisé, de faire que la question de Dieu reste posée aux hommes de notre temps, en témoignant d'un Dieu Amour qui donne sens, vie et avenir à cet amour qui dynamise leur existence et leur engagement.

Pour que cet aspect essentiel de la mission de l'Eglise continue d'être vécu, les différents responsables d'Eglise, au plan local comme au plan diocésain, soutiendront l'action catholique dans son développement, par une information et une proposition plus importantes concernant les mouvements d'enfants, de jeunes et d'adultes.

Les C.P.S. et C.P.Z. (conseils pastoraux de secteur et de zone) inviteront ponctuellement tel ou tel mouvement, d'Action catholique ou autre, telle ou telle instance regroupant plusieurs mouvements (ex. Mission Ouvrière, Action Catholique Rurale, Pastorale des Milieux Indépendants...) pour mieux le connaître et voir avec lui son implantation.

L'ensemble des conseils diocésains veillera à la mise en œuvre de ces propositions, tout spécialement le Conseil Diocésain du Laïcat, sous la responsabilité du Conseil Pastoral Diocésain.

(OUI : 454 NON : 2 ABSTENTION : 3)

2 – Chrétiens, nous sommes interpellés par la situation actuelle des familles

21 - Famille et Société

210 - Convictions

"Berceau de la vie et de l'amour, dans lequel l'homme naît et grandit, la famille est la cellule fondamentale de la société. De là vient que l'engagement apostolique envers la famille a une valeur sociale incomparable. L'Eglise en est profondément convaincue, elle sait bien que l'avenir de l'humanité passe par la famille". (Christifideles Laïci n° 39)

Le message de la foi contient cette assurance et cette annonce que la famille unie, fidèle et ouverte est un bien pour la société.

- - - Sous des formes diverses **la famille** est un patrimoine commun à tous les hommes, qu'ils soient chrétiens ou non.
 - Elle a une dimension personnelle. **Elle est fondée sur l'amour**. L'amour est la clé de la vie. Il s'inscrit dans la durée. Il engage la totalité de la personne et la rend responsable.
 - Elle se réalise par le lien de la **conjugalité** (vie conjugale faite de l'amour et de l'engagement des époux) et par les liens de **filiation**.
 - Elle a une dimension sociale essentielle. **Elle est cellule de la société**, pour aujourd'hui et pour demain, par la communauté des personnes qu'elle instaure, par le jeu de la fécondité et de l'éducation qu'elle assure.

211 - Constats

La famille reste le lieu privilégié de recherche du bonheur. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui encore, réalisent une telle famille.

Cependant, de profonds bouleversements affectent la famille. L'extension du concubinage, du divorce, les conditions de travail et de vie économique, l'esprit de consommation, fragilisent les familles. Les couples, les enfants, les générations sont ainsi exposés à une vie, à des situations plus éclatées. Tout cela constitue un appel à un surcroît de responsabilité et de conscience.

Les liens conjugaux en appellent davantage à la liberté des personnes et à leur sens des responsabilités.

Les liens entre parents et enfants, si importants pour l'enfant, deviennent difficiles à vivre en cas de séparation du couple. Pour être maintenus dans de bonnes conditions, ils demandent beaucoup de volonté, de sens de la justice et de disponibilité de la part de tous, adultes et enfants.

Des relations nouvelles s'instaurent dans les familles (relations plus égalitaires dans le couple, recherche de dialogue plus simple entre parents et enfants). Des solidarités nouvelles se manifestent et sont nécessaires entre les générations face aux conditions sociales de vie. Les jeunes vivent de plus en plus longtemps au sein de leur famille. Des solitudes demeurent et le risque de marginalisation est réel quand des conditions précaires de vie (chômage, pauvreté, déplacements...) s'ajoutent aux difficultés ou aux séparations conjugales ou familiales.

212 - Propositions

Les chrétiens, dans leur vie sociale, et dans leurs divers engagements, doivent être parmi ceux qui cherchent à :

* **Promouvoir** les conditions qui favorisent la vie de famille :

- - - - au plan du travail (lutte contre le chômage, aménagement du temps de travail) ;
 - au plan du logement ;
 - au plan des prestations sociales pour mieux reconnaître la fonction éducative du parent qui reste au foyer avec de jeunes enfants ;
 - au plan social, afin de reconnaître positivement la part du temps consacré à la famille ;
 - au plan de la législation fiscale et sociale (en particulier au niveau des retraites) pour que ne soient pas désavantagés les couples qui s'engagent dans le mariage.

* **Développer** des attitudes et des lieux d'écoute en direction des enfants, des jeunes, comme des adultes. Avoir le souci de faire passer les informations sur les possibilités offertes en ce domaine (notamment diffusion et réalisation de documents recensant les lieux et les personnes compétentes).

* **Veiller** aux relations et aux solidarités de proximité et soutenir les actions associatives pour éviter l'isolement des personnes (situations précaires sur le plan matériel, ruptures ou conflits conjugaux ou familiaux, deuils, handicaps, maladies, solitude notamment des personnes âgées...).

* **Exercer**, s'ils ont des enfants en âge scolaire, leur responsabilité au sein de l'école pour que tous les acteurs de ce milieu de vie, où les jeunes passent beaucoup de temps, remplissent pleinement leur rôle, en lien avec la famille ou ses représentants.

* **Contribuer** à la reconnaissance des familles nombreuses qui sont souvent pénalisées, dans la vie quotidienne, au plan culturel, social, économique.

* **Accueillir** les familles étrangères ou multiraciales.

* **Revaloriser**, la célébration du mariage civil et l'engagement qu'il comporte.

* **Témoigner** de la fidélité conjugale comme chemin de bonheur et des valeurs humaines du couple et de la famille.

22 - Famille et Eglise

220 - Convictions

L'Eglise témoigne de cette bénédiction primordiale de Dieu sur l'amour humain : "Homme et femme il les créa... Croissez et multipliez... Et Dieu vit que cela était bon".

- L'amour humain entre un homme et une femme qui unissent leurs destinées est appelé à devenir mariage. Entre baptisés, il est élevé à l'état de sacrement. Il devient signe de l'Alliance avec un Dieu toujours fidèle et prompt à pardonner à son Peuple. L'amour humain participe à ce mystère de l'Alliance, à ses grâces et à ses exigences.

- La vie familiale engage des valeurs humaines et chrétiennes fondamentales qui permettent de tendre vers une plénitude humaine et spirituelle.

- - - La sexualité s'humanise dans l'amour,

L'amour s'humanise dans la famille,

La famille s'humanise dans la communauté humaine.

Le dialogue, la prière, le partage, le pardon et la réconciliation sont le ferment de toute vie familiale.

- La vie familiale engage ainsi sur un chemin de sainteté et de rencontre avec Dieu.

- Chacun doit apprendre à former et à éclairer sa conscience pour faire face, avec responsabilité et liberté intérieure, aux situations issues de la vie familiale comme du célibat.

221 - Constats

La célébration religieuse du mariage est généralement vécue comme un signe important et un temps fort. Elle est aussi pour certains une occasion de renouer avec l'Eglise. La préparation au mariage devient un lieu privilégié de rencontre avec des personnes habituellement au seuil de l'Eglise.

Le message de l'Eglise sur le mariage, souvent mal transmis et mal perçu, est réduit à un catalogue d'impératifs et d'interdits ; il se trouve alors en décalage avec la vie des familles et des couples.

Il est reçu sur le mode du tout ou rien, qu'il s'agisse du mariage ou du divorce, comme si n'était retenue que la situation légale des personnes et non la réalité de ce qu'ils vivent.

Sa réception peut être cause de souffrances morales et spirituelles. C'est ainsi qu'un malaise persiste dans l'accueil en Eglise des personnes divorcées. Quant aux personnes divorcées et remariées, leur exclusion des sacrements de pénitence et d'eucharistie est vécue douloureusement par les personnes elles-mêmes et par beaucoup de chrétiens. Elle amène trop souvent encore à les croire exclues de l'Eglise. Elle peut les empêcher d'exercer pleinement l'accompagnement spirituel de leurs enfants et de prendre une part active à la vie de l'Eglise...

La grande diversité des situations familiales (cohabitation, divorce, familles recomposées, familles monoparentales...) entraîne chez beaucoup des réactions de désarroi, y compris au plan de la foi.

222 - Propositions

Pour manifester, dans le monde d'aujourd'hui, la grandeur d'un amour qui vient de Dieu, l'Eglise diocésaine est invitée à :

2220 - Promouvoir un effort et un dispositif de préparation au mariage :

* Privilégier **l'éducation des jeunes** à la vie relationnelle et affective, à la responsabilité dans tous les secteurs de leur existence.

* Mettre en place **des équipes de laïcs avec la participation d'un prêtre ou d'un diacre**, pour l'accueil et la préparation, dans les secteurs pastoraux ou dans les zones, avec proposition de formation pour ceux et celles qui les constituent.

* Demander un temps suffisant de **préparation**, dans les mois qui précèdent, pour aider les futurs couples à prendre conscience de leur engagement dans le mariage.

Cette préparation comportera **quatre rencontres minimum**, dont certaines avec des couples mariés, engagés dans la préparation au mariage ou dans un mouvement d'Eglise.

* Revaloriser l'**aspect public et ecclésial du mariage** par tous moyens (affichage des propositions de préparation au mariage, publication des bans, accueil par les communautés chrétiennes au moment de la célébration, fêtes du mariage...).

2221 - Accompagner les couples et les familles :

* Faire connaître les **mouvements d'Eglise** qui permettent aux couples d'approfondir leur formation et d'accomplir leurs responsabilités.

* Proposer des **lieux d'Eglise** aux jeunes foyers (équipes de réflexion, lieux ou permanences d'écoute) ainsi que des moments propices (par exemple, rassembler les couples qui se sont mariés dans l'année).

* Orienter les **familles en deuil** et les personnes veuves vers des personnes, des équipes, des mouvements qui peuvent les aider et les accompagner dans la période difficile où il faut accepter, dans la foi et l'espérance, le départ d'un être cher.

* Appeler des personnes **à se former** pour répondre aux besoins d'accompagnement des couples, des familles, des personnes seules (par exemple conseil conjugal) et également au besoin d'éducation des jeunes à l'amour et à la vie. L'Eglise diocésaine veillera à soutenir ces personnes dans leur formation.

2222 - Accueillir en Eglise :

L'Eglise au niveau de toutes ses instances doit se présenter comme un lieu d'accueil.

- **Accueil en vue du mariage**, dans le respect des personnes, pour permettre à chacun des futurs conjoints de se situer en vérité dans la demande qu'il fait en Eglise. La signification et les exigences du sacrement de mariage doivent être présentées clairement. Une démarche de type catéchuménal pourra, dans certains cas, être envisagée comme étape dans la préparation au mariage.

- **Accueil des personnes dans la situation qui est la leur :**

•

- * **Accueil des personnes en cohabitation**, de leur demande de mariage ou de toute demande de sacrement pour leurs enfants. Des propositions seront faites à ceux qui, vivant en cohabitation, souhaitent cheminer dans leur vie de couple et de famille.

* Accueil et accompagnement des **familles monoparentales**.

* Accueil des **personnes homosexuelles**.

* Accueil des **couples en difficulté** conjugale et familiale, en sachant les orienter vers les personnes ou les instances compétentes (confessionnelles ou non), en assurant le service de l'écoute.

- **Proposition d'accompagnement aux personnes divorcées** qui souhaitent rester fidèles à leur engagement au-delà du divorce. Rappeler qu'un catholique divorcé non remarié peut participer aux sacrements de pénitence et d'eucharistie.

- **Publication d'un document pastoral**, dans les meilleurs délais, sous la responsabilité de l'évêque, pour aider les équipes pastorales dans leur mission d'accueil des **personnes divorcées et remariées**. Ce document pourrait s'inspirer des propositions suivantes :

•

- * Offrir aux personnes divorcées et remariées toutes les possibilités de participation à la vie de l'Eglise : célébrations et prières, formation chrétienne, engagement apostolique, etc...

* Proposer des repères et des moyens d'approfondissement permettant à chacun de former et d'éclairer sa conscience.

* Promouvoir des lieux de partage et de réflexion pour les personnes divorcées remariées qui désirent cheminer en Eglise. Les inviter à un accompagnement et à un discernement au sein d'une équipe comprenant, en particulier, un prêtre.

* Aider à discerner les conditions à remplir pour l'accès aux sacrements de baptême, de réconciliation et d'eucharistie et recourir, si besoin est, en dernier ressort, à l'autorité de l'évêque.

* Mettre un livret à disposition des prêtres et des équipes pastorales du diocèse comportant des pistes pour l'accueil et l'accompagnement des personnes divorcées se remariant civilement, souhaitant exprimer et mettre en œuvre leur projet de vie chrétienne.

* S'interroger sur la nature et la validité du premier mariage pour, éventuellement, si les personnes en sont d'accord, engager une procédure dans l'Eglise.

En toute circonstance, l'Eglise se doit, quelle que soit la situation des personnes, de signifier que toutes sont appelées à la sainteté, en raison même de leur baptême.

23 - Accueil de la vie et éducation

231 - Convictions :

La mission de fécondité, de procréation et d'éducation des enfants est l'une des plus hautes formes de la responsabilité et de la participation au dessein de l'amour créateur.

Chacun d'entre nous est, pour sa part, responsable d'un état d'esprit face à l'accueil de la vie et doit se sentir concerné par l'accueil et l'éducation de l'enfant.

La transmission de la vie est un acte qui engage le cœur, la conscience, l'être tout entier des époux. Elle s'inscrit dans une **attitude** qui doit être à la fois :

- - - **Généreuse et confiante** : la vie est un don de Dieu, le plus précieux, le plus beau de tous, auquel l'amour doit rester ouvert.
 - **Responsable** : la régulation des naissances est le signe de cette responsabilité. Elle requiert la mise en œuvre des moyens qui manifestent au maximum l'exercice de la responsabilité et le respect des personnes.
 - Dans cette mission de transmettre la vie, c'est à chaque couple, avec l'éclairage de l'enseignement de l'Eglise, de vivre au mieux sa vie affective et sexuelle, **en conscience** et dans le respect des personnes, en tenant compte des situations vécues.

Les familles qui ont à accueillir un **enfant handicapé** portent un témoignage d'une grande valeur morale et humaine. Cette situation crée des besoins spécifiques qui sont à reconnaître.

La **fécondité** d'un couple s'exerce aussi dans l'adoption, le parrainage, l'éducation et le service des autres. On peut parler à ce propos de fécondité spirituelle.

Dès sa conception, l'**embryon** est à considérer comme une personne humaine en devenir, dont le premier droit est celui de vivre. L'avortement et l'interruption de grossesse ne peuvent être considérés comme une méthode contraceptive, ni être utilisés à des fins eugéniques.

232 - Constats :

En ce domaine, l'enseignement de l'Eglise peut être assez souvent mal présenté et en tout cas mal compris. Il est porteur d'interpellations qui sont mal acceptées.

Il est souvent reçu :

-

- o
 - - comme une pure soumission à la nature dans la transmission de la vie,
 - comme une condamnation des personnes dans la situation d'échec qu'elles ont vécue.

Si l'attente d'un enfant est généralement source de joie, beaucoup trop de femmes se retrouvent très seules lorsqu'elles sont enceintes, seules aussi à porter la décision de garder l'enfant ou de demander une interruption de grossesse.

La banalisation de l'avortement et son utilisation comme moyen de contraception sont porteuses de dérives dangereuses.

On a à s'interroger sur la manière dont sont respectées les règles de l'entretien préalable dans la démarche d'IVG, entretien qui devrait être renforcé.

La stérilité vécue par des foyers est souvent source de difficultés et de détresse.

Une demande de formation et d'accompagnement est formulée par beaucoup de parents, conscients de leurs responsabilités, mais déçus par la rapide évolution des mentalités qui influent directement sur la vie des jeunes.

233 - Propositions :

* **Favoriser à tous les niveaux la réflexion éthique** sur des problèmes de transmission et de respect de la vie. Approfondir l'enseignement de l'Eglise, enraciné dans la tradition, sur la **conscience éclairée** comme ultime instance de référence pour la décision à prendre.

* **Promouvoir l'accueil des enfants, des jeunes et des adultes en difficulté** (adoption, parrainage, familles d'accueil et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence...).

* Susciter des **attitudes d'accueil** et de non condamnation vis-à-vis des personnes qui envisagent un recours à l'IVG ou qui en ont connu l'expérience et l'épreuve, tout en restant conscients de la gravité de toute atteinte à la vie. Proposer des lieux de dialogue et d'accompagnement et les faire connaître.

Les chrétiens engagés dans cet accueil doivent trouver en Eglise soutien et lieux de réflexion.

Les mouvements qui visent à aider les mères en situation de détresse sont à reconnaître dans cette action. Toute intervention et contrainte à base de violence, toute atteinte à la liberté et à la dignité des personnes, doivent être condamnées.

* **Reconnaître et mettre en valeur tout le potentiel éducatif** dont les familles sont porteuses à travers les différentes générations (les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais les grands-parents et les jeunes ont aussi un rôle à jouer). Etudier les demandes de formation et d'accompagnement formulées par de nombreux parents déçus par la vie des jeunes.

L'Eglise diocésaine, dans ses différentes instances est en charge de la réalisation des propositions ci-dessus énoncées, en tenant compte des réalités sociologiques et des situations humaines. A cet effet, une personne, particulièrement attentive aux questions familiales, sera désignée dans chaque conseil de zone, voire de secteur. Le Service Diocésain de la Pastorale Familiale sera - quant à lui - chargé de promouvoir et de soutenir les initiatives nécessaires et de coordonner les actions.

Le Conseil Pastoral Diocésain et le Conseil Presbytéral seront, chacun pour leur part, les instances de vérification de ces propositions.

(OUI : 441 NON : 11 ABSTENTION : 11)

3 – Chrétiens, nous sommes interpellés par la vie des enfants et des jeunes d'aujourd'hui

Les enfants et les jeunes aujourd'hui souhaitent construire

et être acteurs d'une terre d'avenir,

par leur dynamisme et par leur créativité

31 - Qui sont-ils ?

311 - Il n'y a pas une jeunesse mais des enfants et des jeunes.

3111 - Ils sont des garçons et des filles d'âges et de milieux culturels différents (milieu rural, milieu urbain...). Ils ont des attentes et des modes de vie différents.

Parmi eux, certains ont de grandes difficultés à se situer et à s'exprimer dans le monde et dans l'Eglise, tout particulièrement les enfants et les jeunes ayant des handicaps physiques et mentaux. Leur situation requiert une attention soutenue.

- Ce sont des enfants

- - - On les rencontre
 - * à l'intérieur de leur famille,
 - * à l'école,
 - * en club A.C.E., en catéchèse, à la paroisse,
 - * avec leurs copains, dans le quartier, le village...
 - * à travers leurs loisirs, leur détente...

- Ce sont des adolescents et des jeunes

- - - * jeunes scolaires, étudiants,
 - * jeunes en recherche d'emploi ou en situation précaire,
 - * jeunes salariés.
 - On les rencontre...

- * au collège, au lycée,
- * dans les équipes de mouvements, d'aumôneries, de paroisses, de services,
- * dans les maisons de jeunes, les centres socio-culturels,
- * dans les activités de loisirs (sport, musique, ciné, bar, boîte...)
- * dans la bande de copains,
- * dans le quartier, le village...

3112 - Leur paysage social est tout aussi varié :

- Ils sont heureux de vivre :

- - - * au sein d'une famille,
 - * à l'école, au collège, au lycée, à la faculté, sur leur lieu de travail, etc.
 - * dans le quartier ou le village,
 - * avec leurs copains, amis ou collègues de travail.

- Les enfants, les adolescents et les jeunes sont marqués par :

- - - * le chômage, les conditions de travail et de logement vécues par leurs parents,
 - * le divorce, l'éclatement de la famille, l'alcoolisme vécus par leurs parents,
 - * l'échec scolaire,
 - * l'isolement, la drogue, l'alcoolisme,
 - * le désintérêt de leur entourage par rapport à leur vie et à leur foi,
 - * le manque de repères familiaux,
 - * la maladie, le handicap, le décès d'un proche,
 - * l'incertitude quant à l'avenir qui, pour certains, peut devenir une véritable galère,
 - * l'exclusion.

Ils s'expriment sur la société qu'ils refusent et celle qu'ils souhaitent. Ils portent en eux une capacité à regarder, à analyser, à participer.

312 - Le monde dans lequel ils évoluent

L'Eglise et la société sont marquées par des évolutions profondes qui engendrent une perte de repères, de racines, d'histoire. De nouveaux rapports au monde et à la société se mettent en place ; des mutations s'opèrent en milieu rural ou urbain et sont vécues différemment :

- - - la décomposition et la recomposition des classes sociales,

- les nouveaux rapports au travail, à la vie de l'entreprise,
- les nouvelles attentes culturelles,
- les nouveaux rapports à l'espace, à l'environnement,
- la compétition, la course au diplôme et au travail qui engendrent l'individualisme, le "chacun pour soi" et l'exclusion de ceux qui ne peuvent pas suivre,
- le mélange des civilisations et des cultures vécu comme une ouverture ou comme une source de rejet ou d'incommunicabilité,
- le phénomène de la mode, de la façon d'être, qui peut être source de marginalisation pour ceux qui ne le suivent pas,
- l'importance des médias (T.V., journaux, radio) qui donnent à tout moment des informations locales et internationales.

313 - Ce qu'ils vivent au quotidien

Ils sont du monde d'aujourd'hui : ils vivent dans l'immédiat, s'investissent en des lieux multiples et des activités diverses ; ils sont à la recherche d'expériences, mais souvent pour des engagements ponctuels. Ils portent le souci de leur avenir professionnel. Ils sont sensibles aux questions et aux peurs du monde, tout en étant conscients de leurs limites d'action. Ils apprécient les espoirs soulevés par les progrès et les évolutions du monde moderne.

"Nous avons parfois des difficultés à concilier projet professionnel, vie personnelle et foi. Cela nous empêche de percevoir la détresse de nos camarades lycéens ou étudiants, à cause de l'anonymat qui fait partie du quotidien".

Ils ne trouvent pas toujours leur place dans les lieux et les institutions d'Eglise. Ils ne souhaitent pas toujours qu'on les investisse dans les structures existantes mais ils désirent plutôt que l'Eglise, en ses diverses instances, les rejoigne là où ils vivent et où ils manifestent leur désir d'agir.

32 – Qu'expriment-ils ?

320 - Des enfants et des jeunes, chacun à leur manière, souhaitent participer à l'évolution du monde et de l'Eglise.

Par leur vie, leur sens critique et leur créativité, ils apparaissent comme des acteurs à part entière; capables de s'impliquer dans la construction d'un monde meilleur, un monde de justice, de paix, de solidarité, d'égalité et d'amour. L'engagement dans une telle démarche nécessite une réelle volonté puisque le contexte social n'est pas porteur.

321 - Les enfants

"Vous, les grands, écoutez-nous, on a des choses à vous dire."

Par leur dynamisme et leur simplicité, les enfants ont des choses importantes à transmettre à tous.

Certains vivent la rencontre de Jésus avec leur famille, avec les adultes qui les accompagnent et avec leurs copains. C'est ainsi qu'ils découvrent les valeurs de la vie, qu'ils expérimentent le pardon, le partage, l'accueil, l'amour fraternel.

Ils agissent avec d'autres, ils organisent des fêtes, ils accomplissent des actes concrets ; ils souhaitent être pris au sérieux, être acteurs. Ils sont, à leur manière, "éducateurs" pour leurs aînés.

322 - Les adolescents et les jeunes

Conscients des réalités, ils expriment leur volonté d'être reconnus à part entière comme capables de prendre des responsabilités dans la société et dans l'Eglise. Par leurs prières et leurs actions, ils

deviennent témoins de l'Évangile au quotidien. Dans leur découverte de la vie, ils ont aussi soif de réponses à leurs diverses questions.

323 - Les enfants et les jeunes dans la société

Les enfants et les jeunes évoluent dans une société qui elle-même connaît des changements. Cela a des répercussions, notamment sur leur manière de se situer par rapport à la foi et à l'Église, changements dans les rythmes de vie (le week-end est consacré aux copains et au repos). Dispersion géographique selon les activités (école, habitation, loisirs, lieu d'Église...). Evolution des centres d'intérêt, des modes de vie : lorsque la manière d'appréhender le monde change, le rapport à la foi et à l'Église se modifie aussi.

En conséquence, ils ont besoin d'être appelés, soutenus et accompagnés par des jeunes plus âgés et formés, par des adultes. Ils attendent d'être encouragés et aidés dans leur capacité à se prendre en charge eux-mêmes. Ils expriment le besoin d'être accueillis avec leurs doutes, leurs questions et leur recherche concernant la foi, la vie affective, l'avenir.

Des adolescents et des jeunes

- veulent être actifs

- - - *"Pourquoi ne pas nous laisser gérer certaines actions, on a l'impression que tout est pensé pour nous..."*

- recherchent le dialogue

- - - *"On aimerait que l'Église nous accueille, avec toutes nos questions, nos doutes, qu'elle soit appelante dans ses homélies et ses écrits."*

- afin d'être de véritables témoins

- - - *"Ce n'est pas facile de se dire chrétiens, nous nous sentons parfois seuls ou isolés. Comment oser dire notre foi quand nous sommes contredits ? Parfois, les arguments nous manquent pour riposter".*

33 – Des demandes, des propositions

Tous, membres de l'Église, nous avons à nous investir en encourageant les enfants et les jeunes à mettre leur foi en œuvre, en les écoutant, en leur proposant un chemin de foi, une expérience chrétienne. Cette mission d'évangélisation doit s'exercer aussi bien auprès des enfants et des jeunes de tradition chrétienne qu'auprès des non baptisés, non catéchisés, tout en respectant ceux qui appartiennent à d'autres religions.

Cette tâche concerne d'abord les parents et les éducateurs.

Les mouvements, entre autres, leur offrent la possibilité de mettre en lien paroles et actes et d'œuvrer en vue d'un monde plus juste, plus solidaire, plus pacifique.

Le Synode demande :

330 - Que soient reconnus et pris en compte les divers **groupes d'enfants et de jeunes**, ainsi que leurs initiatives, dans la pastorale des secteurs (mouvements d'action catholique, mouvements spirituels, mouvements éducatifs...) comme ayant leur rôle à jouer, à part entière, dans leur vie d'enfants et de

jeunes et dans l'éducation de la foi. On peut noter que des enfants et des jeunes de diverses nationalités et d'autres religions participent aux mouvements d'action catholique.

Que trouvent place les aumôneries scolaires qui permettent aux jeunes de prendre la parole et de rencontrer des témoins susceptibles de les aider à cheminer.

Que soient reconnus comme lieux d'Eglise les établissements catholiques d'enseignement dont les communautés éducatives se proposent d'annoncer, de faire découvrir et de vivre le message libérateur de l'Evangile.

Ces diverses propositions à l'adresse des enfants et des jeunes constituent des lieux d'Eglise et d'évangélisation.

331 - Pour rejoindre les enfants et les jeunes qui vivent des difficultés d'insertion sociale et que l'Eglise ne touche pas encore, il faut :

- - * Prendre en compte ce qu'ils sont, partir de ce qu'ils vivent.
 - * Leur permettre de s'exprimer.
 - * Agir avec eux dans les domaines qui les concernent : formation, emploi, insertion, intégration.

332 - Que soient développés de **nouveaux modèles de formation chrétienne**.

Si l'activité catéchétique avec des adolescents prend la suite du catéchisme, elle va devoir comporter un abandon d'habitudes de l'enfance. Vouloir une catéchèse avec des adolescents suppose, de la part de l'Eglise diocésaine, la recherche d'innovations et la proposition de moyens adaptés aux institutions qui vont assumer cette charge. Voici quelques suggestions :

* Promouvoir l'utilisation de **nouveaux moyens de communication** (vidéo, micro-informatique, etc.). Il s'agit de donner aux jeunes l'occasion de poser les questions religieuses autrement qu'à l'enfance.

* Miser sur d'**autres moyens d'expression que la parole**. L'activité de nombreux jeunes dans les domaines artistiques (musique, danse, dessin, etc.) favorise la réalisation d'initiatives à caractère religieux (spectacle, concerts...) et peut contribuer à l'animation de célébrations liturgiques.

* Favoriser des expériences de **"catéchèse publique"** en organisant des activités ouvertes à tous : soirées débats, séries de réunions sur un thème ou un objectif, film et discussion, etc. Cela suppose des moyens en locaux, matériel, personnel qualifié... De telles pratiques aident à dépasser le clivage croyant-incroyant.

* Motiver, susciter le questionnement mutuel entre adultes et jeunes, avoir un attitude d'écoute, avant de proposer un accompagnement catéchétique.

333 - Que les souhaits des enfants et des jeunes de participer à **d'autres lieux d'Eglise** soient entendus. Des lieux, déjà existants ou à naître, qui tiennent compte de leurs modes de vie et qui répondent à leur curiosité, à leurs questions tout en les aidant à cheminer. Des lieux où ils peuvent prier, partager, s'exprimer.

En ces lieux des laïcs (jeunes, adultes, religieux(ses)), des diacres, des prêtres sont appelés à être disponibles pour écouter, être des repères, orienter. Ces personnes doivent être formées en vue de l'animation de groupe, de l'initiation biblique, de la catéchèse, de la préparation aux sacrements. Déjà, les groupes de jeunes existants peuvent faire appel à des personnes compétentes.

Ces lieux permettent des rencontres avec **des adultes ou des jeunes dans lesquelles les uns et les autres témoignent de leur manière de vivre la foi**. Ils proposent des temps forts de prière, de partage, de réflexion.

334 - Que les jeunes puissent trouver leur place dans les équipes de **médias** (journaux de secteur, radio, affichage d'infos...). Il faudra pour cela aménager les horaires.

335 - Que des **formations** diversifiées et adaptées (biblique, théologique, liturgique) soient proposées aux jeunes, de manière à ce qu'ils puissent comprendre les symboles, les gestes et le langage utilisés dans les célébrations. De même, des "clés" leur seront proposées pour qu'ils puissent comprendre les textes écrits par l'Eglise. Celle-ci aura le souci d'être proche du langage des jeunes.

336 - Qu'une place soit reconnue aux enfants et aux jeunes comme **acteurs dans l'Eglise** au même titre que les adultes. S'ils participent ou prennent en charge des temps de célébrations (ADAP, Eucharistie), ces interventions seront susceptibles de prendre des formes diversifiées : chants, textes, activités gestuelles, prises de paroles.

Dans leurs rencontres, les conseils pastoraux, leur donneront une place significative pour une participation active ponctuelle ou régulière.

337 - Que soient accentués les efforts déjà entrepris pour donner leur place aux enfants et aux jeunes, notamment à **ceux qui souffrent d'exclusion**, qu'elle soit matérielle, physique, morale ou sociale.

Il faudra pour cela :

- - - favoriser la formation de jeunes et d'adultes disponibles pour cette tâche,
 - reconnaître ce travail dans les conseils de secteurs et de zones,
 - engager et soutenir des permanents qui travaillent sur le terrain, un temps donné, bénévoles ou salariés de l'Eglise ; dans ce cadre, les permanents de mouvements favorisent notamment l'évangélisation au cœur de la vie sociale,
 - être attentif à toutes sortes de détresses et d'appels.

338 - Que soient proposés aux enfants et aux jeunes **des temps de relecture** de la vie et de la foi (en équipe et dans un accompagnement personnel) permettant la construction humaine et spirituelle de la personne et assurant un espace de liberté tout en favorisant une ouverture aux appels du Seigneur.

339 - Que soient redéfinis et précisés l'identité, le statut et la composition du **conseil pastoral diocésain des jeunes** afin que cette instance joue pleinement son rôle dans le diocèse et favorise l'ouverture missionnaire.

Ce conseil rassemblera des jeunes et des responsables des différents milieux, mouvements et services, en lien avec les responsables diocésains nommés au service des jeunes.

Ce conseil pourrait être en particulier :

- - - un lieu de découverte et de partage pour les jeunes et les responsables, en vue de favoriser la collaboration entre les aumôneries, les mouvements et les divers groupes,
 - un lieu de réflexion et de formation,
 - un lieu d'information sur les différentes propositions (un inventaire sera fait qui signalera la spécificité de chacun des groupes, une **brochure** pourra être réalisée).

Les réunions de ce conseil pourraient avoir lieu en divers endroits afin qu'un plus grand nombre de jeunes puissent y participer.

Le Conseil Pastoral Diocésain des Jeunes veillera à la mise en œuvre de ces propositions en lien avec le Conseil Pastoral Diocésain.

4 – Nous laisser construire dans le va-et-vient entre la vie et la parole de Dieu

(Initiation chrétienne, formation, sacrements)

41 – Formation permanente

411 - Convictions

Toute vie chrétienne consiste à se mettre à la suite de Jésus Christ mort et ressuscité. Le mystère pascal est au centre du Christianisme. C'est à partir de cette lumière fondamentale qu'il importe d'évangéliser un certain retour du religieux qui se manifeste aujourd'hui.

Devant les questions nouvelles qui se posent, dans un contexte de recherche, d'indifférence, de sécularisation, voire d'hostilité, face à de nouvelles religiosités, chaque baptisé est amené à dire ce qu'il croit. Les chrétiens demandent à réapprendre à dire leur foi dans un langage simple, accessible à nos contemporains. Pour cela, la formation permanente est indispensable.

Pour répondre à ces demandes, il existe déjà des propositions faites par les services et les mouvements diocésains.

D'autres initiatives sont prises par des groupes de chrétiens ou d'autres organismes. Les chrétiens n'ont pas tout à attendre et peuvent s'organiser par eux-mêmes. Il est demandé de donner des critères pour que ces formations restent en cohérence avec l'Evangile et en articulation avec le projet du diocèse.

412 - Points d'attention

Les formations doivent se faire en lien avec les questions qui intéressent et inquiètent les hommes de notre temps, avec les problèmes de société. Elles permettront de comprendre et de vivre l'ensemble de l'existence humaine comme une route à la suite du Christ, dans la communion de l'Eglise.

Pour cela, on veillera particulièrement à ce que ces formations :

- - - permettent de trouver des repères éthiques pour orienter sa vie et son action dans la société, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants et des jeunes ;
 - ouvrent à une initiation à la prière et aux sacrements ;
 - soient assurées autant que possible par des acteurs locaux, au plus près des personnes, y compris les plus éloignées, avec des moyens simples (ex. fiches du centre théologique).
 - rappellent la nécessaire attention aux plus démunis, aux personnes mises à l'écart, aux gens du voyage, aux handicapés ; cette attention doit demeurer une priorité pour les communautés chrétiennes afin que tous puissent accéder à la Parole de Dieu ;

- permettent aux personnes effacées, discrètes, plus ou moins reconnues de mettre en œuvre leurs propres dynamismes et leurs richesses humaines, d'épanouir leurs capacités relationnelles et leur vie familiale, de grandir en autonomie et de s'insérer dans la vie sociale ;
- apportent un soutien aux laïcs fortement ancrés dans la vie professionnelle et impliqués dans le tissu social afin qu'ils relient l'ensemble de leur existence à la Parole de Dieu.

413 - Propositions

En rapport avec les attentes et les initiatives des groupes de chrétiens, il est demandé aux services compétents de faire **des offres plus larges et plus simples**, plus à la portée de tous et, surtout, proposant un cheminement dans lequel chacun peut se retrouver et progresser. En ce sens, la notion de "parcours catéchétique" ne s'applique pas seulement aux enfants. Pour les adultes recommençant à croire, on pourra s'inspirer de documents du catéchuménat.

42 - Proposition de la foi

421 - Des moments

4211 - Aux grandes heures de leur existence, les hommes manifestent une ouverture et une attente. L'Eglise doit les accueillir, leur proposer des moyens de réflexion, leur annoncer la foi chrétienne. C'est le cas notamment à l'occasion :

- - * de la **naissance** et de l'**enfance** (la préparation au baptême, la catéchèse permettent d'aider les parents à se situer, à se remettre en route, à se soucier de la transmission de la foi) ;
 - * de la **sortie de l'enfance** qui ouvre à la construction d'une identité personnelle, avec un nouvel enracinement chrétien (la profession de foi peut être la fête de la sortie de l'enfance) ;
 - * du passage de l'**adolescence**, notamment avec le sacrement de confirmation ;
 - * de la **préparation au mariage** qui permet une évangélisation de l'amour humain ;
 - * de la **vie professionnelle** dans laquelle les hommes et les femmes sont confrontés à de grandes questions qui les provoquent à retrouver une cohérence avec la foi ;
 - * du passage à la **retraite** (le temps libre permet de se former), on note que les grands-parents sont souvent disponibles pour la famille, le voisinage ;
 - * de l'expérience de la **maladie et du handicap** ;
 - * de la **proximité de la mort** (avec des ouvertures à une annonce de l'espérance chrétienne) ;
 - * d'**expériences personnelles** de découverte ou de redécouvertes de la foi chrétienne (le catéchuménat pour adultes constitue un enjeu vital pour l'Eglise), d'un appel à un service ou d'une vocation particulière.

4212 - Aux temps forts de l'année que sont les grandes fêtes chrétiennes, les périodes de reprise (Avent, Carême), les pèlerinages, les grands rassemblements..., des propositions spirituelles aideront chacun à situer sa vie et son activité humaine sous la lumière de l'Evangile. L'ensemble de l'existence quotidienne, en ces différents domaines, est un appel à rencontrer le Dieu de Jésus-Christ. Celui-ci n'est pas au rendez-vous seulement à certaines étapes de la vie.

422 - Des moyens

4221 - La proposition de **lieux d'écoute, d'équipes de recherche et de partage** sera faite au plus près des personnes (quartier, village...), dans tous les points du diocèse. On veillera notamment à promouvoir une pastorale des immigrés à l'aide des moyens proposés par l'Eglise de France. Des appels spécifiques

seront adressés aux personnes engagées dans la vie de la cité ; les mouvements apostoliques qui en ont l'expérience pourront être associés à ces initiatives.

4222 - Les partages bibliques seront proposés à l'occasion des rencontres entre chrétiens (ce qui suppose des encouragements à l'acquisition du livre et à l'apprentissage de la lecture biblique). Les assemblées dominicales peuvent jouer un grand rôle pour cette formation biblique.

4223 - La mise en place de "**parcours catéchétiques**" pour adultes, à la portée de tous, sera effectuée dans les secteurs pastoraux. On pourra utiliser des revues, des livres, des cassettes audio et vidéo, etc. Pour les adultes recommençant à croire et ceux en recherche, on s'inspirera notamment des documents du catéchuménat. Les services diocésains apporteront leur aide pour ces réalisations.

4224 - La proposition de **feuilles simples** sera faite pour présenter les sacrements en rapport avec les grands moments de la vie, ainsi que les grandes fêtes chrétiennes (Noël, Rameaux, Pâques, Toussaint...).

4225 - L'utilisation des **moyens de communication** sera développée, ainsi que la mise en place des centres de documentation, l'accueil dans les églises, y compris là où il n'y a pas de prêtre résident (voir chapitre 5).

423 - Des acteurs

Chaque baptisé est appelé à être acteur là où il se trouve et déjà de nombreux chrétiens exercent des responsabilités dans l'Eglise.

4231 - Pour la formation des personnes en responsabilité ecclésiale :

- - - prévoir la qualification des personnes exerçant une responsabilité ecclésiale, notamment pour la proposition et l'éducation de la foi ;
 - faire en sorte que cette formation soit structurée et permette aux personnes d'assurer leur propre cheminement ;
 - prévoir des formations plus spécifiques de manière décentralisée, par exemple pour l'accompagnement des malades, des mourants, des familles en deuil, etc. ; ceci en lien avec la pastorale de la santé.

4232 - Pour la formation d'accompagnateurs pour soutenir les équipes de bénévoles dans les secteurs (Certains pourront être permanents, voir chapitre 7) :

- - - prévoir la formation d'accompagnateurs d'adultes et de jeunes dans les mouvements, notamment une formation catéchétique et liturgique de ceux qui accompagnent les mouvements d'enfants.
 - dans les secteurs, susciter des relais de quartier ou de village.

4233 - Pour assurer ces diverses formations, l'Eglise diocésaine appellera des personnes susceptibles de devenir "formateurs de formateurs".

43 - Initiation chrétienne

430 - Une réflexion fondamentale sera engagée sur les éléments déterminants de l'initiation chrétienne (prière, sacrements, expression de la foi) dans le contexte de la société d'aujourd'hui, ainsi que sur la manière de marquer les grandes étapes de la vie, avec un souci de plus grande cohérence.

L'école constitue un lieu déterminant d'acquisition du savoir, d'expression de finalités et de valeurs. A ce titre, les établissements catholiques d'enseignement sont appelés à jouer un rôle important dans la transmission des valeurs de l'Evangile et dans la proposition d'une culture chrétienne ; en chaque établissement (ou en chaque réseau d'écoles) est prévu un "conseil de pastorale" pour une réflexion spécifique sur l'éducation de la foi et l'animation pastorale.

431 - Des étapes

4311 - L'éveil à la foi.

Dans chaque secteur, dès la préparation au baptême, on proposera aux familles de former des groupes de parents pour prolonger ce qui a été vécu au baptême.

On pourrait proposer aux familles :

- une fête anniversaire de baptême régulièrement organisée dans les secteurs,
- des rencontres en groupes,
- des célébrations pour les petits et leurs familles,
- des documents pour un éveil à la foi des enfants.

On veillera à proposer aux parents d'enfants qui ont un handicap un éveil à la foi adapté.

4312 - La célébration de l'entrée au catéchisme et la catéchèse.

L'éducation de la foi chez les enfants favorisera la participation des parents et leur permettra ainsi d'accomplir les engagements pris au moment du baptême. Elle tiendra compte de la formation reçue au préalable, ou de l'absence de formation chrétienne. Elle s'intéressera aussi à l'éveil de l'intelligence qui se fait en famille, à l'école, par les médias... On veillera à ce que la proposition catéchétique soit dynamique, dans la ligne de la Charte des catéchistes ; celle-ci sera régulièrement actualisée.

Dans l'Enseignement Catholique, une formation sera proposée aux parents qui s'engagent comme catéchistes, sous la responsabilité de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et du Service Diocésain de Pastorale Catéchétique.

4313 - La célébration de la profession de foi

Elle pourra se faire en lien avec celle de l'ensemble de l'Eglise, dans la veillée pascale ou durant le temps pascal. Cette célébration comportera des appels tant pour les parents que pour les enfants afin que la profession de foi soit orientée vers un engagement à poursuivre vers la confirmation, en lien avec la communauté chrétienne.

4314 - Le catéchuménat.

Des jeunes et des adultes, de plus en plus nombreux, font la démarche pour une demande de baptême.

Il est important de constituer une équipe d'accompagnement qui les aidera à aller au-delà de cette première démarche et qui sera le témoin de cette quête spirituelle. Cette équipe les aidera à enraciner cette foi nouvelle pour eux dans le quotidien de leur vie. Ils seront mis en lien avec l'équipe diocésaine qui soutiendra l'ensemble de la démarche.

Il est opportun de respecter les étapes du rituel du baptême des adultes, en notant que l'appel décisif revient à l'évêque.

Il est important que le nouveau baptisé puisse vivre sa foi en étant inséré dans une communauté locale. On veillera à favoriser cette insertion en respectant l'âge et le milieu.

4315 - L'initiation chrétienne comprend une **formation à la prière**. Elle sera proposée à tout âge, en tenant compte de la variété des grandes familles de spiritualité dans l'Eglise. On veillera tout spécialement à favoriser et à soutenir la prière des personnes en difficulté.

432 - Des rites sacramentels

L'accueil des demandes, la préparation et la célébration des sacrements constituent des éléments déterminants de l'initiation chrétienne (voir le n°45 de ce chapitre).

44 - Le dimanche

440 - Le sens du dimanche

C'est le jour de célébration de la Résurrection du Seigneur : un temps pour Dieu, un temps pour l'homme. L'Eglise doit rappeler aux chrétiens la nécessité de sanctifier le dimanche, de prendre le temps de la prière, du ressourcement, et du rassemblement. Chacun retrouvera de préférence sa communauté habituelle pour la rendre toujours vivante. La participation à d'autres assemblées peut cependant être signe d'ouverture. Chaque chrétien est appelé à témoigner du sens qu'il donne à ce jour particulier.

L'Eglise veillera à ce que le dimanche soit vécu, dans la société, comme un jour différent des autres. Il est nécessaire, pour les hommes, de bénéficier d'un jour de repos, de loisir, de rencontres familiales et amicales.

441 - L'assemblée avec eucharistie

L'aménagement des églises devra favoriser le rassemblement communautaire.

Chacun aura le souci de rendre possible la participation à l'eucharistie des personnes malades et handicapées. On veillera à ce que les enfants et les jeunes puissent être acteurs dans les assemblées dominicales. On aura le souci de l'accueil des plus petits.

On organisera régulièrement des messes de secteur.

Grâce à la préparation en équipe liturgique, au moyen notamment de l'homélie, l'eucharistie dominicale doit constituer un moyen privilégié de formation (réflexion sur les textes bibliques, les sacrements, le Credo... en rapport avec la vie des personnes).

Les adultes en contact avec des jeunes favoriseront des célébrations mieux adaptées à leur vie et à leurs propres moyens d'expression (ex. : musique, gestes...).

442 - Les assemblées dominicales en l'absence du prêtre (ADAP)

- - * Elles existent depuis 16 ans dans le diocèse et elles contribuent à rendre visibles des communautés chrétiennes. Le nombre des participants doit sans doute être suffisant pour qu'elles soient viables. Avant toute décision, les personnes concernées seront consultées. Dans les secteurs en cause, il y aura alternance entre rassemblements de secteur, messes et ADAP en chaque lieu.
 - * Les responsables, et notamment les prêtres, veilleront à ce qu'elles ne soient pas une "copie" de l'Eucharistie. Le prêtre responsable de secteur soutiendra le travail de préparation, en lien avec les services diocésains.
 - * Les ADAP représentent un mode d'exercice de la responsabilité des laïcs. Pour l'animation, des personnes seront appelées et envoyées, pour un temps, à l'initiative des conseils pastoraux de secteur dans lesquels les ministres ordonnés ont un rôle spécifique. On veillera aussi à ce que tous puissent participer activement.

443 - Les assemblées occasionnelles

Dans les célébrations auxquelles participent des pratiquants occasionnels (Rameaux, première communion, mariage, sépulture, etc.), les responsables veilleront à ce que le langage utilisé soit suffisamment simple et concret pour que chacun se sente interpellé, quelle que soit sa place, dans l'Eglise ou assez loin d'elle.

45 - Propositions pour les sacrements

450 - Remarques générales

Les communautés chrétiennes veilleront à proposer les sacrements et à accueillir les demandes. Les réponses à celles-ci pourront prendre plusieurs formes. En ce qui concerne les conditions d'admission aux sacrements, le diocèse fournira des normes en harmonie avec celles retenues par la Conférence des évêques et par l'Eglise universelle. Les pratiques pastorales seront harmonisées dans un même secteur, une même zone...

La proposition des différents sacrements se fera de telle manière qu'ils apparaissent bien reliés entre eux, à partir du Baptême et de l'Eucharistie.

Les mouvements d'enfants et de jeunes, les aumôneries d'enseignement public ainsi que les établissements catholiques d'enseignement auront le souci de proposer les sacrements dans la mesure où, pour certains de leurs membres, ces lieux constituent la seule communauté ecclésiale. Ils aideront ces enfants et ces jeunes à prendre conscience qu'ils sont reliés à l'Eglise.

Tous les sacrements requièrent une préparation sérieuse.

451 - Le baptême

Dès que possible, des **équipes de préparation** au baptême avec les ministres ordonnés, seront constituées dans les secteurs pastoraux. Elles permettront d'assurer un lien entre l'accueil des demandes, la préparation du sacrement, la célébration et l'accompagnement ultérieur des familles. Ces équipes veilleront à la relation de celles-ci avec la communauté chrétienne. Elles auront à trouver un compromis entre l'accueil des personnes et les exigences d'un sacrement d'initiation.

Les démarches d'accueil tiendront compte de normes diocésaines et feront l'objet de concertation dans le cadre des secteurs et des zones (exigences en ce qui concerne la catéchèse ultérieure, la proposition d'éveil à la foi, etc.).

Le jour du baptême, les familles seront présentées à la communauté rassemblée, si cela est possible.

En certains cas, on proposera une célébration "d'accueil dans l'Eglise" qui constituera une étape vers le baptême.

Avant l'âge de 8 ans, les jeunes enfants seront accompagnés pour que la préparation et la célébration du baptême soit un éveil à la foi et introduise à la catéchèse. Après 8 ans, la préparation se fera en lien avec la catéchèse habituelle.

452 - La confirmation

Le sacrement de confirmation est le signe du don de l'Esprit Saint et d'une réponse personnelle d'engagement. Aussi, il est nécessaire de présenter ce sacrement dès l'enfance, en le situant en rapport avec le baptême. Mais, on le proposera à partir de l'adolescence, en fonction de la maturité humaine, spirituelle et de la libre décision des jeunes. Il sera également proposé aux étapes d'engagement des adultes. Ainsi, chacun est appelé à mûrir sa foi, à s'engager plus pleinement dans l'Eglise, à vivre en fidélité à l'Esprit.

453 - L'eucharistie

L'Eucharistie dominicale constitue un moment privilégié d'accueil du don de Dieu, d'approfondissement de la foi, de rassemblement communautaire, d'ouverture à l'Eglise universelle. Le Christ rassemble son peuple, le nourrit, l'unit à sa louange et l'envoie.

Elle sera donc préparée avec soin par des équipes liturgiques dont les membres auront le souci de se former, en lien avec les services diocésains compétents.

Les ministres ordonnés prendront les moyens afin que l'homélie soit un temps de formation pour les participants à l'eucharistie, en lien avec la vie quotidienne des personnes.

Avant la première communion, on proposera une initiation à l'eucharistie et on s'assurera que les enfants ont une expérience du rassemblement des chrétiens.

454 - La réconciliation

L'Eglise diocésaine, en ses différentes instances, proposera une saine éducation au sens du péché.

Les modalités de célébration du sacrement de réconciliation tiendront compte à la fois de l'intérêt d'une célébration communautaire et de l'importance d'une démarche personnelle. De nombreux chrétiens témoignent du bienfait spirituel qu'ils tirent des célébrations communautaires avec absolution collective.

Les modalités ont été précisées dans un dossier : supplément à Eglise en Poitou du 04/12/87 "*Le sacrement de réconciliation et notre ministère de prêtres*". Après une présentation théologique et spirituelle du sacrement, une note canonique rappelle les normes en vigueur puis le document propose cinq orientations :

- - * donner toutes ses chances et toute sa place à la démarche de la confession personnelle;
 - * proposer une démarche pénitentielle en deux temps (célébration sans absolution, suivie quelques temps après d'une confession personnelle) ;
 - * s'efforcer au déploiement des célébrations pénitentielles communautaires avec confession et absolution personnelles;
 - * ouvrir, dans la célébration pénitentielle de caractère communautaire, l'espace de la démarche individuelle avec geste, aveu et pardon personnels ;
 - * envisager la célébration communautaire et l'absolution collective quand une nécessité grave l'impose, quand le bien spirituel des fidèles rend impérieuse cette solution.

L'Eglise diocésaine mettra en valeur l'accompagnement spirituel. Ce dialogue avec une personne expérimentée est un facteur de croissance ainsi que de découverte de soi-même et de la volonté de Dieu. Il peut être assuré par des chrétiens aptes à l'écoute et dûment formés.

455 - Le sacrement des malades

L'équipe pastorale proposera des célébrations collectives et festives de ce sacrement, avec la participation de la communauté locale. Celle-ci sera sensibilisée de manière à ce qu'elles soient signes d'espérance. Une telle proposition se fera en lien avec les accompagnateurs des personnes concernées. On aura soin de prévenir le service évangélique des malades et les mouvements de malades.

La célébration du sacrement des malades dans le cadre familial est une démarche de foi grandement significative pour tous, à condition de respecter le désir des malades et de leurs proches. Pour bien préparer les chrétiens à la célébration de ce sacrement, il est essentiel que la catéchèse des enfants et des adultes prenne en compte la maladie et la mort.

456 - Le mariage

Les modalités de préparation et de célébration du sacrement de mariage, en fonction des situations actuelles, sont précisées au chapitre 2.

457 - L'ordre

Le sacrement de l'ordre établit des hommes comme diacres, prêtres, évêques, pour que l'Eglise, Corps du Christ, vive sa mission au cœur du monde (voir le chapitre 7).

46 - Propositions concernant les sépultures

461 - Les célébrations à l'occasion des sépultures rassemblent souvent de nombreuses personnes dont certaines fréquentent peu les églises. On tiendra compte de la présence en ces assemblées d'incroyants ou de "chrétiens du seuil". La célébration de l'eucharistie à l'occasion des sépultures ne doit pas être systématique. La présence d'un prêtre au cimetière n'est pas indispensable ; un recueil de textes et de prières sera fourni aux chrétiens qui sont appelés à vivre l'accompagnement des familles au cimetière.

462 - L'Eglise diocésaine demande qu'en chaque secteur pastoral se mettent en place des équipes d'accompagnement des familles en deuil. Les membres de ces équipes participeront à la célébration,

visiteront les familles avant et après celle-ci et sensibiliseront les chrétiens du quartier pour qu'ils les soutiennent.

463 - Là où la situation le requiert, sur proposition de l'équipe pastorale et du conseil pastoral, l'évêque pourra désigner et envoyer quelques personnes pour présider les célébrations d'obsèques. Ces laïcs suivront une formation en lien avec les services compétents.

On préparera dès maintenant l'opinion à de tels changements. En certains cas, l'intervention de diacres peut faciliter les transitions.

Les services diocésains directement intéressés (Pastorale Catéchétique, Pastorale Liturgique et Sacramentelle, Centre Théologique, Catéchuménat, etc.) devront prévoir les modes de réalisation de ces propositions.

L'ensemble des propositions sera pris en compte et mis en œuvre par le Conseil Diocésain des Services, mais aussi par le Conseil Diocésain des Zones et par le Conseil Diocésain du Laïcat, sous la responsabilité du Conseil Pastoral Diocésain et du Conseil Presbytéral.

(OUI : 435 NON : 8 ABSTENTION : 10)

CHAPITRE 5

5 – Dans le partage de l'information et par la communication

(Les moyens de communication sociale ou médias)

51 – Des convictions

510 - Pour des chrétiens, tout ce qui concerne l'information et la communication s'enracine dans une référence à Dieu qui fait Alliance avec les hommes. Le mystère de Dieu s'inscrit toujours dans des signes. Jésus Christ en est la manifestation plénière : il est Parole de Dieu. Il envoie l'Eglise pour signifier la Bonne Nouvelle. Le silence et la prière sont également des moyens de communiquer, d'entrer en relation avec Dieu, mais aussi avec les hommes ; la communication est communion dans un même esprit. Communiquer consiste d'abord à être des vivants du Christ qui témoignent par leur vie d'une transformation intérieure.

Aujourd'hui comme hier, la mission de l'Eglise est de communiquer Jésus-Christ, en tenant compte de la situation propre à chaque époque. L'Eglise aura aussi le souci de se préserver de la tentation de puissance que peut donner l'utilisation de "techniques riches".

511 - *"Au commencement était le Verbe... et le Verbe était Dieu... Le Verbe était la vraie lumière qui, en venant dans le monde, illumine tout homme" (Jn 1, 1.9).*

•

◦

■

■ *"Allez donc : de toutes la nations, faites des disciples..." (Mt 28, 19).*

* **Les moyens d'information constituent un enjeu pour l'Évangélisation** : ils permettent de faire connaître ce que la Bonne Nouvelle permet de vivre aujourd'hui à des personnes, à des communautés. Ils

aident aussi à mieux connaître le monde dans lequel doit être diffusé le message chrétien. Ils favorisent le dialogue entre la foi et la vie en société.

* **Les médias nationaux, régionaux, départementaux rendent compte d'événements et de situations qui engagent l'avenir de l'homme** (évolution de l'école, du monde paysan, vie des entreprises, licenciements, racisme, etc...). Ils signalent aussi que des hommes et des femmes refusent la fatalité en organisant des actions susceptibles de porter l'espoir et la solidarité.

Vivant ces situations et ces actions avec d'autres, les chrétiens s'expriment publiquement pour que la question de Dieu, de Jésus-Christ soit posée au cœur des événements. Ils affirment ainsi leur foi en un Dieu présent à la vie, aux souffrances, aux espérances des hommes de ce temps. Les interventions publiques de groupes de chrétiens peuvent constituer, selon leur mode propre, des paroles d'Eglise.

* La manière dont les médias catholiques parlent des **situations humaines** doit donner le signe d'une Eglise qui vit l'accueil, l'ouverture, le dialogue, et ne se contente pas de s'adresser à ses propres membres. La présence active et compétente de chrétiens dans les médias non catholiques est un fait positif.

* **La communication à l'intérieur de l'Eglise** et entre les Eglises, non seulement comme partage d'informations mais aussi comme accueil fraternel de ce qui est vécu par les autres, sert la communion entre les groupes chrétiens et contribue au témoignage porté dans le monde.

Tous les secteurs de la vie de l'Eglise entrent dans le champ de la communication. Chacun y contribue par ses moyens propres (enseignement, célébration, témoignage...).

512 - Nous sommes dans un monde entièrement médiatisé. Rien d'important ne peut plus se faire sans médiatisation. Le risque est d'en rester au sensationnel ou au spectaculaire. Les médias constituent un instrument précieux d'évangélisation qui ouvre sur une "nouvelle place publique".

Tous, nous sommes influencés par les médias, notamment par la radio et la télévision. Ils constituent, de fait, pour certains (non-pratiquants, personnes âgées, malades, handicapées...) leur seul lien à l'Eglise.

L'Eglise apprendra à ses membres à réagir en hommes libres et à faire preuve d'esprit critique en refusant les risques de manipulation de la part de médias.

On peut lire et méditer le document d'Eglise "**Aetatis novae**", publié le 11 mars 1992. Il préconise "**une attitude positive et ouverte envers les médias**". "**Que les communications fassent partie intégrante de tout plan pastoral**".

52 – Un inventaire

520 - Des médias nationaux

Il existe, au niveau national, de nombreuses publications chrétiennes de grande qualité ; leur diversité constitue un signe et un moyen de liberté ; leur influence dépasse largement le groupe de ceux qui fréquentent régulièrement les Eglises.

521 - Des médias diocésains

Il y a, dans notre diocèse, de nombreux médias, dont on n'a jamais fait l'analyse exhaustive (utilisation, impact, forces vives qu'ils mobilisent et coûts qu'ils entraînent). Et, cependant, on note des difficultés pour émettre des informations et pour en recevoir ainsi qu'un manque de communication.

- **Radio-Accords** (son impact, son animation, son financement).

- "**Eglise en Poitou**" (sa conception, son style, ses destinataires).

- "**Courrier Français**" (son impact, sa mission, son image).

- Les journaux des **Services** (l'Appel...), des **Mouvements**...

- Le **Minitel 36-15 "Gabriel"**.

522 - Des bulletins paroissiaux ou de secteurs

On peut évaluer leur masse à 40 titres et à 75 000 numéros mensuels. Il serait important de réfléchir aux conditions de leur élaboration (rédaction, procédés de tirage et de distribution, contenu, coût, perspectives...) et d'améliorer leur qualité, tant dans le contenu que dans la présentation, lorsque c'est nécessaire. Certains souhaiteraient un fond commun diocésain.

Les journaux paroissiaux ou de secteur jouent un rôle irremplaçable par les liens qu'ils permettent de nouer avec tous, notamment les plus isolés. Ceux-ci participent à leur élaboration et à leur diffusion, y trouvent un lieu de responsabilité et de rencontre. Ces publications établissent aussi des relations avec des non chrétiens.

Ici ou là, des bulletins municipaux ou associatifs offrent une place à des informations religieuses, de même que des radios locales.

523 - Un organisme diocésain au rôle étendu

•

- - **Chrétiens-Médias Poitou** porte en outre un regard spécifique, sur la presse locale "profane", sur la presse nationale, le livre chrétien, la télévision, la vidéo, le cinéma, le théâtre, les manifestations culturelles... Il éveille au discernement à l'égard de l'ensemble des médias.
- Fédéré avec ses homologues des autres diocèses, il réfléchit sur une pastorale de la communication et sur le visage que l'Eglise donne à l'extérieur d'elle-même.
- Il a une vocation de stimulateur et d'animateur à l'égard des médias diocésains et locaux.

En conclusion, des questions se posent :

Quels sont les besoins de l'Eglise en Poitou ? Les organes existants répondent-ils à ces besoins ? Comment assurer une synergie, une coopération entre tous les médias diocésains et locaux ?

Comment mieux vivre la communication à l'intérieur de l'Eglise, mais aussi à destination d'un public plus large ?

53 – Des perspectives

531 - En lien avec l'équipe diocésaine de Chrétiens-Médias, un Comité Diocésain de la Communication sera constitué pour mettre en œuvre les différentes propositions qui suivent :

5311 - Elaboration d'une **Charte de la Communication** analogue à celle des autres mouvements et services diocésains.

5312 - Etude des moyens de communication, existants ou à créer.

5313 - Etude d'une centrale d'information ("banque de données"), animée par un(e) documentaliste et un(e) attaché(e) de presse.

5314 - Propositions de formations au journalisme, à la radio, à la vidéo, à la prise de parole pour les responsables d'Eglise (prêtres, diacres, catéchistes, animateurs liturgiques, responsables de mouvements, etc.) en portant une attention particulière au langage. La formation des futurs prêtres comprendra un apprentissage de la communication et de l'utilisation des médias. Des rencontres spécifiques seront proposées aux responsables de journaux ou de bulletins paroissiaux.

5315 - Mise en place de **correspondants multimédias** dans chaque zone, sous la responsabilité des conseils pastoraux de zone. Il y aura à définir le rôle et assurer la formation de ces correspondants de zone et des membres de leur équipe, avec le souci des malvoyants, des malentendants et des illettrés.

5316 - Articulation et collaboration avec les **chrétiens engagés dans tous les médias**, notamment avec les librairies chrétiennes afin de promouvoir les ouvrages formateurs.

5317 - A l'initiative des responsables locaux, aménagement d'une "**vitrine d'Eglise**" bien située en certains secteurs ou en diverses villes. Elle serait un lieu de documentation, d'accueil et d'information. Ceci impliquera une recherche de ressources et une gestion financière rigoureuse.

5318 - En chaque église, création d'un **espace destiné à l'information** qui présentera les différents services et mouvements chrétiens, en indiquant les noms des responsables locaux. Des renseignements d'ordre œcuménique pourront y figurer.

5319 - Dans les églises qui donnent lieu à des **visites culturelles**, il y aura une présentation de l'édifice avec les références au message biblique, à l'histoire et à la vie actuelle de l'Eglise locale.

Les conseils pastoraux de secteur et de zone auront le souci de la mise en œuvre de ces dernières propositions.

Le Conseil Pastoral Diocésain, en lien avec le Conseil Presbytéral, veillera à la réalisation de l'ensemble.

(OUI : 443 NON : 5 ABSTENTION : 4)

CHAPITRE 6

6 – En vivant l'ouverture et le dialogue

60 - En vivant l'ouverture par le témoignage et le dialogue

Une Eglise ouverte et en dialogue est une Eglise qui dit qui elle est et qui écoute ce que disent les autres sur eux-mêmes, une Eglise qui affirme Jésus-Christ et qui entend les convictions des hommes de notre temps. Une Eglise qui s'efforce de se rendre capable d'accueillir la lumière d'où qu'elle lui parvienne. L'ouverture est la disponibilité à l'Esprit, qui seul peut convertir qui il veut et comme il veut. Le dialogue est la manière de vivre au cœur du monde l'alliance entre Dieu et les peuples.

"Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde... Je ne prie pas pour eux seulement mais pour ceux-là aussi qui, grâce à leurs paroles, croient en moi". (Jean 17,18.20)

Nous avons vécu la montée du progrès, le mouvement de sécularisation, les courants de l'incroyance, le non-partage des richesses... Nous vivons aujourd'hui l'amplification de ces situations et la montée de courants nouveaux autour du religieux, y compris sous forme intégriste, mais aussi le dialogue interreligieux, la montée silencieuse de l'indifférence.

61 – Partage avec les autres églises catholiques

La mission d'Eglise à Eglise a son enracinement en Poitou par les saints martyrs Jean-Charles CORNAY et Théophile VENARD, après bien d'autres. Aujourd'hui, elle passe par des témoins de notre époque, prêtres, laïcs, religieux et religieuses qui vivent cette réalité hors de nos frontières. Ce lien avec les jeunes Eglises sœurs est source d'un enrichissement mutuel dans lequel chacun donne et reçoit.

611 - Pour susciter et maintenir l'esprit de la mission universelle au cœur de la pastorale diocésaine, nous proposons que là où existent des **jumelages** culturels entre villes soient créées aussi des rencontres entre leurs communautés chrétiennes.

612 - Dans ce même esprit de coopération à la mission universelle, nous souhaitons que soit maintenu **l'envoi en mission**, selon des modes divers et variés : envoi des prêtres diocésains, de laïcs coopérants,

de religieuses et de religieux. Il est souhaitable aussi que nos communautés accueillent des prêtres, des laïcs, des religieux venant d'ailleurs, afin de vivre une réciprocité dans la coopération.

613 - La présence de **frères étrangers** sur notre sol, dans nos communautés et dans nos églises nous invite à ouvrir nos esprits à ceux qui sont démunis et à élargir notre perspective de l'universel. L'accueil, le dialogue, la proposition de responsabilités constituent à la fois un devoir et une remise en question.

62 – Avancée vers l'unité entre les chrétiens grâce aux initiatives œcuméniques

"En cette époque de l'après Concile, l'engagement œcuménique des communautés catholiques constitue un indice privilégié, pour juger de leur vitalité et de leur maturité dans la foi". (Jean Paul II, ERFURT, 1988)

Chrétiens, (anglicans, catholiques, orthodoxes, protestants...) nous nous réjouissons de notre patrimoine commun : la Bible et le baptême. Ils sont la source de l'unité qui nous fait fils de Dieu et frères les uns les autres, capables de prier et d'œuvrer ensemble.

621 - Pour mieux rendre ensemble témoignage au Christ, nous proposons :

- - - que le sacerdoce des baptisés soit mis en valeur par des rencontres synodales plus fréquentes dans notre Eglise,
 - que conseils pastoraux de secteurs et conseils presbytéraux protestants se rencontrent, là où c'est possible,
 - que les foyers mixtes aient le souci d'enraciner la foi de leurs enfants dans une Eglise précise et, en même temps, fassent en sorte qu'ils soient accueillis dans l'autre ; il est nécessaire que nous sachions écouter les questions pour les aider à se déterminer en Jésus-Christ,
 - que dans le domaine de la solidarité (actions caritatives, culturelles, humanitaires...) "rien ne soit fait séparément de ce qui peut être fait ensemble",
 - que soit davantage valorisée la Semaine pour l'Unité.

622 - Au plan des ministères, nous proposons des pas d'unité par une reconnaissance mutuelle de ministères particuliers (aumôneries d'étudiants, d'hôpitaux, de prisons).

Pour ce qui est des mariages mixtes, nous souhaitons une préparation commune et une reconnaissance plus ouverte des célébrations accomplies en d'autres Eglises.

Nous demandons que les interventions officielles de notre Eglise soient attentives à la pensée des confessions chrétiennes minoritaires.

623 - Au plan de la formation, nous souhaitons donner le plus possible des signes de notre recherche commune de la vérité. Nous proposons que se multiplient les études œcuméniques bibliques et historiques, ainsi que les rencontres à plusieurs voix, pour approfondir notre connaissance mutuelle en tant qu'Eglises.

624 - L'essor des **Eglises Evangéliques** nous interpelle dans notre manière de vivre en communauté la simplicité et la fraternité.

625 - La recherche de l'unité concerne toute notre Eglise diocésaine, aussi bien ministres que laïcs. Elle ne se limite pas au dialogue de la communauté catholique et des autres frères chrétiens en des structures et des lieux spécifiques. Pour tout cela, nous proposons une collaboration du service de l'œcuménisme avec le travail du centre théologique et du service diocésain de pastorale catéchétique.

626 - L'Eglise diocésaine souhaite manifester sa charité fraternelle aux membres de la **Petite Eglise** présente surtout dans le Bocage bressuirais, en reconnaissant leur foi et leur fidélité à nos valeurs communes. Nous sommes prêts au partage et à la prière avec eux, chaque fois que l'occasion du dialogue se présentera.

63 - Dialogue avec nos frères juifs

"L'Eglise ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les gentils" (Vat. II Nostra Aetate).

Le dialogue interreligieux est à promouvoir en priorité avec nos frères juifs. Pour reconnaître les racines juives du christianisme, pour éclairer notre connaissance de Jésus-Christ et la nouveauté de son message, **nous proposons l'organisation de sessions ou d'ateliers de travail spécifiques parmi les travaux habituels du centre théologique et du service diocésain de pastorale catéchétique.**

64 - Dialogue avec les autres grandes religions

"Dieu, dans un dialogue qui dure au long des âges, a offert et continue à offrir le salut à l'humanité. En fidélité à l'initiative divine, l'Eglise se doit donc d'entrer dans un dialogue de salut avec tous". (Dialogue et annonce - Documentation Catholique 20-10-91).

641 - L'Islam est la deuxième religion en France. Beaucoup de valeurs nous rapprochent ; des expériences de dialogue ont déjà lieu, grâce aux mouvements, entre travailleurs de religions différentes y compris des migrants. Ces initiatives doivent être encouragées.

642 - Les religions extrême-orientales et leurs pratiques, déjà influentes, deviennent très présentes et rayonnantes par des "Centres" (un centre bouddhique dans notre diocèse). Il y a là à la fois un questionnement et un signe des temps à discerner.

Le décret conciliaire "Nostra Aetate", la rencontre d'Assise en 1986, le document "Dialogue et Annonce" en 1991 éclairent la route.

Nous proposons que soit concrètement mise en place, dans le diocèse, **une structure légère de responsable(s)**, prenant en charge - en collaboration avec les instances diocésaines intéressées - les tâches d'éveil, de formations, (par ex. de conférences) et là où cela se révèle possible, de dialogue et d'action commune, tout ceci dans un climat d'estime mutuelle.

Nous proposons que cela aboutisse à des **initiatives concrètes**, aussi bien au plan le plus modeste (par exemple faire connaître les dates des grandes fêtes des diverses religions, organiser des rencontres, etc...) qu'au plan le plus élevé (par exemple : comment présenter la foi chrétienne en contexte pluri-religieux ?).

65 - Dialogue avec les autres courants religieux et philosophiques

En dehors des grandes religions et dans un univers qui n'est pas celui des sectes, de nouveaux courants et mouvements religieux, relevant de l'ésotérisme, du "New Age"... sont à nos portes. Ils engendrent des réactions opposées, entre peur et espoir.

Pour maîtriser cette peur et engendrer l'espoir, nous proposons :

- - - **une information sur ce nouveau climat religieux dans les divers lieux d'Eglise (paroisses, mouvements d'A.C., groupes de prière, etc...),**
 - **une formation humaine, spirituelle, théologique, à la prière... pour introduire au dialogue avec Dieu,**
 - **une recherche de relations plus chaleureuses dans nos communautés ; cela aiderait à mettre en valeur les richesses de chacun, à marquer notre spécificité chrétienne et à rendre compte de l'espérance qui nous habite.**

Différents lieux existent où l'on s'intéresse à ces problèmes : centre théologique, monastères, groupes de prière et de réflexion, etc...

Il y a aujourd'hui, dans le respect des convictions des uns et des autres, des formes de dialogue à inventer avec des personnes reliées à des courants philosophiques qui font partie de notre histoire, et notamment au divers courants maçonniques.

66 – Dialogue avec les non-croyants

"L'Esprit Saint nous parle aujourd'hui à nous, Eglises, tout particulièrement à travers l'incroyance de tant et de tant de nos contemporains". (Paul VI)

661 - Convictions diverses

Des personnes, hommes, femmes, adultes, jeunes semblent ne se rattacher à aucun mouvement religieux ou spirituel. D'autres ont pris leur distance par rapport au catholicisme et à la pratique religieuse. Pourtant, ces personnes portent avec nous les mêmes questions sur l'avenir de l'homme et du monde. Il est important de partager avec ceux qui n'adhèrent pas à la foi chrétienne, sur la vie, les valeurs, les motivations, les projets... Tout ceci dans le respect des différences.

662 - Indispensable dialogue

6621 - Le dialogue est essentiellement relation, échange et transformation réciproque. Il est la loi de toute croissance. Il est cet espace où des partenaires d'horizons différents sont appelés à s'aventurer sur les chemins inédits de la rencontre avec autrui.

6622 - L'Eglise n'échappe pas à cette loi. Sacrement de l'Amour de Dieu en Jésus-Christ, elle se fait elle-même parole, message, conversation. "L'homme est la première route et la route fondamentale de l'Eglise" (Jean Paul II).

663 - Des chantiers pour l'Eglise

6631 - Le dialogue n'est pas un moyen de convertir à Jésus-Christ ; la conversion est le fruit de l'Esprit. Le dialogue est relation entre deux libertés. Chemin d'humanisation, il peut aussi devenir chemin d'Evangile. Il se vit le plus souvent dans le partage quotidien.

6632 - Le "Service Incroyance et Foi" (S.I.F.) s'inscrit dans cette démarche. Il est au service de la rencontre croyants-incroyants, à l'écoute des recherches et des questions de ceux qui ne partagent pas la foi chrétienne. Son but est de favoriser le dialogue des chrétiens avec le monde. Il partagera largement ses initiatives et ses réflexions.

6633 - Les incroyants, dans leur diversité, nous les rencontrons partout : lieu de travail, voisinage, famille et même lors de nos actes religieux. Membres de la même famille humaine, soyons prêts à travailler et à vivre ensemble, car l'Evangile, pour nous, est chemin d'humanité. La participation de chrétiens sur la "scène publique" (débats, manifestations culturelles...) contribuent à ces rencontres et à ce dialogue.

Pour que l'Eglise se laisse interpeller dans son dialogue avec les incroyants et les indifférents, nous proposons que dans chaque secteur, mouvement, service, groupe, un temps soit habituellement consacré pour une mise en commun des expériences de partage avec les frères incroyants.

Le Conseil Diocésain des Services, en lien avec le Conseil Diocésain du Laïcat, veillera à la mise en œuvre des propositions ici énoncées, sous la responsabilité du Conseil Pastoral Diocésain et du Conseil Presbytéral.

(OUI : 444 NON : 4 ABSTENTION : 5)

7 – Des Ministres et des Acteurs pour l'Annonce de l'Évangile

71 – Fondements théologiques et situation actuelle

710 - Tous les chrétiens, par leur baptême et leur confirmation, qu'ils soient laïcs, religieux-religieuses, diacres, prêtres ou évêques, sont appelés à être acteurs pour l'annonce de l'Évangile. **Tout le peuple de Dieu est solidairement responsable de la mission, dans une confiance mutuelle.**

Quand le Synode parle "des ministres et des acteurs pour l'annonce de l'Évangile", il entend bien ne marginaliser personne et en particulier tous ceux, qui par leur activité "cachée" et non moins efficace (contemplatifs, personnes malades, handicapées ou âgées...), collaborent à la mission.

Cependant, dans le peuple de Dieu, à son service et pour la mission, existent **des fonctions et des ministères différents**. "Les ministères présents et opérants dans l'Église sont tous, quoique sous des modalités diverses, une participation au ministère de Jésus-Christ, le bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis" (Christifideles Laïci n° 21).

711 - La situation que vit actuellement l'Église, sous l'impulsion du Concile, invite les chrétiens (laïcs, religieux, diacres, prêtres) à sortir d'une simple pratique de services rendus et à s'engager, dans le Peuple de Dieu et à son service, pour une **prise en charge commune de la mission**, dans le respect des charismes, des vocations et des fonctions diverses.

La différence entre les divers acteurs pour l'annonce de l'Évangile ne réside pas d'abord dans les tâches accomplies, mais dans la mission reçue. C'est en vertu des **sacrements** dont chacun est marqué (baptême, confirmation et, éventuellement, ordination et mariage) que la mission trouve sa spécificité et que les tâches accomplies trouvent leur signification.

712 - L'évêque, par son ministère apostolique au service de l'Église Diocésaine, assure la cohésion et l'unité de son Église particulière et la communion avec l'Église universelle. Il "préside à la charité, à l'enseignement et à la sanctification de son peuple pour le salut du monde". C'est pour cette raison que nous sommes appelés à "renforcer nos liens d'unité entre laïcs et prêtres, entre les prêtres et l'évêque" (Prière Eucharistique pour les grands rassemblements n°4).

72 – Les différents acteurs de la mission

La place de la communauté chrétienne

Dès le début du Christianisme, les chrétiens ont répondu à l'appel du Seigneur en se rassemblant en communauté. L'aspect de la vie fraternelle se trouve donc inscrit dans la vocation du chrétien.

Les différentes communautés, qu'elles soient de type paroissial ou reliées à un mouvement, sont d'abord appelées à être des communautés pleinement vivantes, se rassemblant autour du pain de la Parole et du pain eucharistique pour vivre ensemble une authentique expérience de prière, de partage fraternel, de pardon mutuel, chacun se montrant solidaire des autres. En cela, la communauté devient signe de la présence de Dieu parmi les hommes et elle vit déjà sa mission.

Dans cette vie communautaire authentique, les différents acteurs pourront se ressourcer, partager leurs espérances et leurs difficultés, trouver réconfort, aide, conseil, force. La qualité et le rayonnement de leur mission s'en trouveront renforcés.

720 - Les laïcs :

Au titre du **baptême-confirmation** et du sacrement de mariage, s'il est marié, le laïc est "coresponsable avec tous les ministres ordonnés et avec les religieux et religieuses, de la mission de l'Eglise" (Christifideles Laïci N° 15). Cette responsabilité peut être précisée et reconnue par une lettre de mission, reçue de l'évêque, qui associe un chrétien laïc, pour un temps donné, à la charge pastorale de l'Eglise. Elle peut l'être aussi, selon le Droit de l'Eglise, au titre des "ministères institués".

La mission du laïc est d'être envoyé pour annoncer l'Evangile et en manifester l'esprit à tous les hommes, ici ou au-delà des frontières.

Pour les laïcs, il y a différentes manières de vivre leur coresponsabilité dans la mission :

7201 - Situés au **cœur du monde** par leur vie et leur engagement personnel, les laïcs, témoignant par leurs paroles, leurs actes, leurs attitudes, sont à l'écoute et au service des hommes et de l'Evangile (cf. chapitre 1).

7202 - Les membres des **mouvements d'action catholique**, enracinés dans les divers milieux de vie, portent ensemble le souci de vivre et d'annoncer l'Evangile au cœur des réalités humaines. **D'autres mouvements chrétiens**, à leur manière, vivent aussi le service de la mission et permettent à leurs membres de grandir dans la foi.

L'Eglise diocésaine aura le souci d'accueillir la part du mystère de l'Eglise dont sont porteurs ces mouvements. Elle s'identifie comme une Eglise appelée à rejoindre tout homme et tout groupe social, afin que chacun puisse la rencontrer sur son chemin et y trouver sa place. Elle veillera à mettre en valeur et à faire connaître les projets des mouvements, à en faire la proposition aux fidèles et à leur donner des ministres.

De leur côté, les mouvements auront le souci de partager la mission qu'ils vivent. Ils se laisseront interpellés par la diversité des dons et des charismes que vivent d'autres groupes d'Eglise. Ils susciteront les responsables dont ils ont besoin.

7203 - Au sein des communautés chrétiennes (paroisses, secteurs pastoraux, services...) des laïcs témoignent par la qualité de leur vie et par le travail accompli : ils font ainsi œuvre d'évangélisation. Les moyens seront pris pour que l'ensemble des membres de la communauté se sentent plus responsables de la mission de l'Eglise, de la qualité de vie communautaire, du rôle qu'ils ont à exercer, des initiatives nouvelles qu'ils doivent prendre.

Chaque communauté veillera à **susciter des personnes** pour des responsabilités précises concernant sa mission. Après un discernement exercé par l'équipe pastorale, le conseil pastoral et, éventuellement, l'équipe responsable du service (le prêtre étant garant), une mission sera confiée, pour un temps, à quelques-uns de ses membres, selon les besoins repérés : accueil, catéchèse, aumônerie, liturgie, présence à des enfants, à des jeunes ou à des adultes "loin de l'Eglise", aux personnes exclues et démunies, etc... Leur mission sera signifiée à l'ensemble de la communauté. Les personnes suscitées collaboreront dans le cadre d'équipes de travail et elles auront le souci d'être attentives à ce que vivent les gens. En certains cas, une mission pourra être confiée à un couple. Personne ne pourra s'attribuer une responsabilité sans y être appelé.

7204 - Des laïcs exercent une **charge pastorale** sous la forme d'un "**ministère reconnu**". Ces hommes et ces femmes, jeunes ou adultes, reçoivent leur mission de l'évêque ou de ses représentants. L'appel et le discernement se font dans le cadre d'un projet pastoral réfléchi par l'équipe pastorale, le conseil pastoral (de secteur ou de zone selon les lieux), les services diocésains, ou les mouvements, en fonction des besoins de la mission et en lien avec les responsables du diocèse qui participent à la réflexion et aident au discernement. Par la lettre de mission reçue de l'évêque, la personne appelée se trouve désormais associée à la charge pastorale de l'Eglise et, de ce fait, sera amenée à travailler étroitement avec les ministres ordonnés. Elle devient membre à part entière de l'équipe pastorale.

72041 - Le Synode diocésain souhaite que soient suscités et mis en place des "ministères reconnus", en fonction des besoins, dans les différents domaines : secteurs pastoraux, mouvements, services.

72042 - Ces "ministères reconnus" pourront être confiés dans le cadre d'un **temps partiel**, pour permettre aux personnes appelées de garder un enracinement dans la vie professionnelle et sociale et de ne pas compromettre leurs compétences professionnelles.

72043 - L'envoi en mission pourra se faire par la lecture de la lettre de mission et la présentation de la (ou des) personne(s) à la communauté rassemblée, au cours d'une messe dominicale.

72044 - Une commission diocésaine aidera au discernement et à l'appel des "ministres reconnus", rétribués ou non. Elle veillera à l'application des décisions nationales relatives à la rémunération, au contrat de travail, à la durée et à la fin de la mission, en fonction de la législation en vigueur. Cette commission fera des propositions concernant l'appellation "ministères reconnus" (ministère laïc, animateur pastoral, laïc en charge ecclésiale...) pour en mesurer les enjeux théologiques et les répercussions sociales, en lien avec la recherche qui a cours actuellement dans l'Eglise de France. Elle devra veiller à la formation et au soutien des "ministres reconnus". Pour toute décision importante, elle en référera au conseil pastoral diocésain.

721 - Les diacres (diaconat permanent)

C'est au **titre de leur ordination** (pas seulement de leur baptême) que les diacres exercent leur ministère. Le Concile a restauré le diaconat permanent pour signifier et rappeler à tout chrétien, ainsi qu'à l'Eglise tout entière, que la mission qui lui est donnée au cœur du monde est de l'ordre du service. C'est en tenant compte de leur vie familiale et professionnelle, de leur milieu, que leur sera confiée une mission au titre du ministère diaconal.

7211 - On veillera à ce que la **mission confiée** au diacre soit significative du ministère diaconal (service des plus défavorisés, pastorale des jeunes et notamment des jeunes en précarité, pastorale des migrants, initiatives à prendre en des lieux où l'Eglise est absente...). On veillera aussi à ce que la dimension liturgique du diaconat soit prise en compte. Certaines missions confiées à des diacres pourront nécessiter un détachement à temps partiel qui impliquera une rémunération. Les épouses de diacres prendront leur place dans la vie de l'Eglise, à leur manière, selon leurs disponibilités.

7212 - Dans les principales instances de discernement (équipe pastorale, conseils pastoraux, services et mouvements), une réflexion sera conduite régulièrement afin de **susciter des candidats au diaconat**, en lien avec les besoins de la mission, en concertation avec les responsables diocésains, en conformité avec les orientations de l'Assemblée des Evêques de France. On tiendra compte des répercussions de ces appels sur la vie familiale.

7213 - Les diacres sont **appelés à collaborer** avec les prêtres et les "ministres reconnus", particulièrement au sein des équipes pastorales et des conseils pastoraux. Prêtres et diacres sont appelés à développer le dialogue dans la pratique quotidienne, dans une collaboration véritable et fraternelle, dans un esprit de partenariat. On favorisera des lieux d'échange et de réflexion entre diacres (groupes de diacres, conseil du diaconat), ainsi qu'entre diacres et prêtres sur leurs expériences ministérielles, notamment dans les secteurs et les zones.

7214 - On aidera les chrétiens à mieux connaître la signification et la fonction du diaconat dans le monde et dans l'Eglise. Dans ce but, une **plaquette** sera largement diffusée dans les secteurs, les services, les mouvements.

722 - Les prêtres

Le ministère presbytéral est donné à l'Eglise catholique pour qu'elle se reconnaisse véritablement comme peuple de Dieu, convoqué par le Père, rassemblé par le Christ, animé et envoyé par l'Esprit, et qu'elle soit ainsi sacrement de salut pour la vie du monde. **Au titre de leur ordination les prêtres sont signes du Christ Pasteur.** Ils sont situés comme veilleurs et serviteurs dans l'Eglise, pour qu'elle vive la communion et la mission. Les prêtres n'ont donc pas à tout faire, mais à "garantir", à veiller afin que la mission soit vécue par tous.

7221 - En fonction de la responsabilité qui leur est confiée, **les prêtres accomplissent leur ministère :**

- en communion les uns avec les autres, dans leurs lieux de rencontre spécifiques (ex. doyennés, équipes de prêtres...),

- en collaboration avec les laïcs, dans les instances appropriées de coresponsabilité (ex. équipes pastorales, conseils pastoraux, équipes de travail diocésaines...) qu'ils auront à mettre en place, à reconnaître, à accompagner.

C'est dans le cadre de ces instances que les prêtres jouent leur rôle de garants et leur fonction de discernement, au titre de leur ministère spécifique.

7222 - Tous les membres de l'Eglise veilleront à favoriser les **conditions concrètes** qui permettent aux prêtres d'être disponibles, de donner le signe d'une présence gratuite, d'un partage et d'une proximité de la vie des hommes. Une telle présence permet notamment aux prêtres d'assurer une fonction de guide spirituel auprès de personnes en difficulté.

7223 - L'Eglise diocésaine veillera à garder et à promouvoir l'**orientation missionnaire du ministère presbytéral**, aussi bien dans sa préparation que dans son exercice.

Elle continuera à susciter des prêtres pour la mission spécifique dans les différents milieux de vie (monde ouvrier, milieu indépendant, monde rural) et notamment pour la mission ouvrière : prêtres ouvriers et permanents. Elle veillera à préparer ces prêtres qui chercheront à vivre une réelle proximité d'habitat ou de situation.

Sans oublier les mondes de la culture, de l'éducation, des loisirs... qui interrogent aussi l'Eglise, celle-ci appellera également des prêtres pour vivre une réelle attention à tous ceux qui connaissent des situations d'exclusion et de précarité. Les prêtres contribueront à leur proposer des lieux d'écoute et de partage en lien, notamment, avec les mouvements et les services qui en ont l'expérience.

7224 - Les nominations tiendront compte :

- des besoins de la mission et de l'avis des responsables locaux qui feront connaître leur projet pastoral,
- de la situation des personnes ; le conseil épiscopal sera attentif à leurs possibilités et à leurs aspirations.

7225 - Quand un **prêtre nouvellement ordonné** se trouvera nommé à un secteur pastoral, il aura à vivre un temps d'apprentissage aux tâches de ce ministère. L'Eglise diocésaine et les communautés locales devront lui en assurer les moyens et le temps. La lettre de mission en déterminera les modalités.

7226 - Les prêtres demeurent en état de service toute leur vie. Les **conditions** d'exercice de leur ministère peuvent être **modulées selon leur âge et leurs capacités**. Ainsi, les prêtres, à partir de 65 ans, pourront, s'ils le souhaitent, être déchargés de responsabilités importantes. Ils pourront aussi être invités à faire le point avec un responsable diocésain pour envisager éventuellement une autre manière de vivre le ministère, selon leurs aspirations et les besoins du diocèse.

7227 - Qu'ils soient en maison de retraite ou ailleurs, **les prêtres âgés** se souviendront qu'ils demeurent toujours au service de la mission, par la prière et l'offrande de ce qu'ils vivent, et, dans la mesure où leur état de santé le permettra, en répondant à des appels pour tels ou tels actes ministériels.

L'Eglise diocésaine leur offrira les possibilités de logement et de pension alimentaire qui leur sont nécessaires et mettra à leur disposition les moyens adaptés à l'entretien d'une vie intellectuelle, fraternelle et spirituelle. Un dossier les informant de leurs droits sera remis à tous les prêtres qui atteignent l'âge de la retraite civile et ecclésiastique.

723 - Les consacrés

Dans le peuple de Dieu, certains laïcs, diacres, prêtres sont appelés à vivre la vocation baptismale commune d'une manière particulière, dans un engagement par vœu de tout leur être : **la consécration**. Celle-ci conduit à mettre en œuvre les exigences évangéliques dans une existence de pauvreté, de chasteté, d'obéissance.

La vie religieuse - monastique ou apostolique - vécue en communauté, est un rappel constant que Dieu est premier et que les exigences évangéliques sont proposées à tous les chrétiens.

La vie en communauté, comme lieu de communion au milieu des hommes, fait signe et, ainsi, œuvre d'évangélisation.

C'est à l'**Institut** comme tel que l'Eglise confie la participation à la mission du Christ. Les instituts religieux portent un témoignage de l'universalité de l'Eglise. Les supérieurs religieux et l'évêque agiront donc de concert dans le diocèse.

7231 - Dans une grande disponibilité aux signes de Dieu, les instituts religieux, selon leur charisme, seront attentifs aux **besoins nouveaux**, aux appels d'aujourd'hui. Ils se tiendront "à l'avant-garde" pour inventer avec d'autres (laïcs, prêtres, instituts religieux différents...) les formes nécessaires d'engagements et de présence, en particulier avec des pauvres et des exclus, comme l'ont fait leurs fondateurs.

7232 - Dans chaque **conseil pastoral de secteur**, là où sont implantées des communautés religieuses, siègera un religieux ou une religieuse au titre de la consécration religieuse.

7233 - Lorsque des responsabilités pastorales seront confiées à des religieux-religieuses, il conviendra de se rappeler que **leur consécration est première** et que leur mission demeure toujours communautaire, même si la responsabilité confiée est exercée par un seul membre de la communauté.

7234 - Quand un appel sera adressé à des religieux-religieuses pour exercer une **responsabilité dans une communauté chrétienne locale**, au service d'un mouvement ou pour un "ministère reconnu", les mêmes procédures que pour un laïc seront mises en œuvre, mais en concertation avec les responsables de la congrégation à laquelle ils appartiennent. Cet appel sera fait en fidélité aux exigences propres de la vie religieuse et en fidélité au charisme de chaque institut.

7235 - Les six **monastères** du diocèse participent à la mission par leur ministère de louange et d'intercession. La tradition d'accueil de chacun d'eux offre un lieu d'écoute et de recherche spirituelle. Le partage de la prière rappelle que Dieu façonne par sa Parole ceux qui le célèbrent dans la liturgie.

7236 - **D'autres manières de vivre la consécration** existent dans le diocèse : laïcs consacrés, vierges et instituts séculiers. Ces laïcs, appartenant à divers groupes, veulent vivre la plénitude de leur baptême en consacrant toute leur vie à Dieu, dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, pour le service du monde.

73 – Des points d'attention concernant les ministres et les acteurs de la mission

731 - Les **femmes** prennent déjà une part importante dans l'évangélisation; elles exercent souvent des responsabilités de premier plan. Une recherche devra être conduite sur leur place dans l'Eglise ; elles seront les premières actrices de cette recherche.

732 - On envisagera les manières de promouvoir l'engagement du couple comme tel dans la pastorale.

733 - La tâche des acteurs pour l'annonce de l'Évangile est immense. Des moyens seront recherchés et mis en œuvre pour permettre à tous de trouver un **équilibre de vie**. Les engagements des laïcs ne doivent pas s'effectuer au détriment de leur famille. La situation actuelle des prêtres appelle une attention toute particulière, notamment en ce qui concerne l'habitat, les instances de ressourcement et, surtout, les surcharges d'emploi du temps. L'ensemble des chrétiens aura le souci d'aider les prêtres et les différents acteurs de la mission à préserver le repos nécessaire ; il veillera à les entourer d'une présence fraternelle.

734 - Tous les acteurs de la mission seront appelés à collaborer et à vivre la **coresponsabilité**, étant sauf le statut de chacun, au sein d'équipes de travail, d'une équipe pastorale, d'un conseil, selon la responsabilité exercée. C'est une exigence aujourd'hui indispensable pour discerner, vérifier ensemble la mission reçue et pour s'aider mutuellement. Il faut pour cela prévoir des temps de rencontre, en vue de faciliter la confrontation et la collaboration.

735 - Pour toute responsabilité exercée, une **formation** est indispensable : apprentissage à un travail pastoral (accompagnement, écoute, accueil, discernement), à la coresponsabilité, à un regard d'Eglise plus universel. Ceci vaut pour les laïcs, dont les religieux, les religieuses, les séminaristes, ainsi que pour les diacres et les prêtres.

Pour les séminaristes, on veillera à ce que les stages d'insertion pastorale tiennent compte de leurs souhaits, des différents milieux, des besoins de la mission.

Il est souhaitable que chacun des acteurs vive un accompagnement spirituel.

Il sera proposé aux prêtres de dégager du temps pour participer à un cycle de formation intellectuelle, de ressourcement spirituel, de formation pastorale spécifique à tel ou tel milieu.

Notre société étant en mutation rapide, les diverses formations devront aider à comprendre les mécanismes qui régissent les rapports entre les groupes humains, notamment au niveau international.

736 - Les acteurs appelés à exercer une responsabilité particulière (laïc, religieux-religieuse ou ministre ordonné), recevront une **lettre de mission** précisant la charge confiée, ses moyens d'exercice et les modalités de son évaluation. Elle sera portée à la connaissance des responsables de secteur et des membres des conseils pastoraux.

74 - UNE DYNAMIQUE D'APPEL : L'EVEIL DES VOCATIONS

740 - Le service de la mission suppose que des acteurs soient appelés. **C'est Dieu qui appelle et qui envoie**, ici et au loin. Par son Esprit, il nous apprend à vivre notre vie comme une vocation, selon des orientations diverses : laïc, vie consacrée, ministères ordonnés.

L'appel de l'Eglise passe par l'expression des besoins et des propositions des communautés ; en dernier lieu, il prend la forme d'un appel de l'évêque à des personnes.

Tout appel s'enracine dans la conscience de la mission et dans la rencontre du Christ qui fait signe, "viens, suis-moi". Cet appel est un don de Dieu à saisir et à offrir.

741 - Le ministère ordonné est essentiel à la vie de l'Eglise. La vie religieuse lui est nécessaire aussi. Il est donc indispensable que tous les chrétiens portent la préoccupation de l'éveil aux vocations et du respect de leur spécificité. Tous sont appelés à accueillir et à accompagner les vocations naissantes, en lien avec le Service Diocésain des Vocations qui a une mission d'initiative et de coordination.

742 - L'Eglise diocésaine sera attentive à sensibiliser les **familles** à l'éveil des vocations et à leur donner des moyens pour cela (information, écoute de leurs questions, initiatives locales...) ; elles constituent en effet un terreau essentiel à l'éveil des vocations.

743 - Pour témoigner de leur vocation, **la présence de prêtres et de consacrés auprès des jeunes** est indispensable. Dans ce sens, on veillera à renforcer cette présence dans les mouvements, les aumôneries, etc.

744 - Il est important d'éveiller et de susciter les vocations ministérielles en fonction des **besoins de la mission**. Les communautés, au nom même de ces besoins, oseront appeler au ministère presbytéral des jeunes et des adultes qui seront rejoints dans leurs aspirations et dans leur histoire.

745 - Tout au long de l'année de catéchèse ou d'aumônerie, on veillera à ce que la **découverte des diverses vocations** (particulièrement les ministères ordonnés et la vie religieuse) soit prise en compte. Cet éveil doit être compris dans la logique même de la formation donnée en tout groupe et mouvement de jeunes et d'enfants. Il est souhaitable qu'en tout parcours soit intégré un temps fort d'éveil. Parmi les "métiers" possibles il y a celui du service de l'homme et de Dieu.

746 - L'appel à la vie religieuse est l'affaire de toute l'Eglise et de ses membres. Les communautés religieuses en sont le signe privilégié. Les uns et les autres oseront proposer ce chemin, "viens et vois".

747 - La journée mondiale des vocations sera valorisée en lien avec les aumôneries, les groupes et les mouvements de jeunes. Des temps forts, notamment des temps de prière, seront régulièrement proposés.

748 - Les conseils pastoraux feront, à date régulière, une évaluation des actions d'éveil et de sensibilisation aux vocations qui seront menées sur leur secteur ou leur zone. Un ou plusieurs membres en porteront plus spécialement le souci.

L'ensemble des propositions et des points d'attention exprimés en ce chapitre sera pris en charge par le Conseil Presbytéral, le Conseil du Diaconat, le Conseil Diocésain des Religieuses, le Conseil des Ministères Reconnus, sous la responsabilité du Conseil Pastoral Diocésain.

(OUI : 443 NON : 6 ABSTENTION : 5)

CHAPITRE 8

8 – L'Organisation pastorale

80 - Des convictions

801 - Pour le service de la mission :

Toute organisation pastorale doit demeurer au service du témoignage évangélique. Les responsables et les ministres dans l'Eglise sont toujours au service des communautés et de la mission.

C'est donc dans une perspective missionnaire que sont abordées les questions d'organisation de l'Eglise, avec la conviction que l'Evangile peut permettre aux personnes, en accueillant l'Amour de Dieu, de mieux vivre leur existence tout en contribuant à la réalisation d'une humanité fraternelle. Jésus-Christ est venu apporter la réconciliation des hommes entre eux et avec Dieu.

802 - Des points à prendre en compte :

L'organisation pastorale vise à servir la mission de l'Eglise en structurant la communion entre les différents groupes chrétiens, **grâce à la coresponsabilité entre laïcs, diacres et prêtres**. Elle est constituée de la pratique des différents acteurs ; pratique qui demande toujours à être réfléchie, concertée, évaluée, sous la responsabilité de l'évêque.

Cela suppose la prise en compte :

- - - de la vie des hommes (vie associative, familiale, professionnelle, syndicale, politique, etc.),
 - de la population dans ses différentes composantes (population rurale, population urbaine ; âges différents, réalités sociales, etc.),
 - des plus démunis et de ceux qui ne sont pas dans nos structures,
 - des différences de culture et de nationalité.

Cela suppose aussi :

- - - La recherche d'une solidarité effective entre différentes communautés : paroisses, secteurs, services, mouvements. Ces différentes instances ecclésiales étant des lieux d'évangélisation ;
 - La concertation ;
 - Le partage des responsabilités ;
- La communion entre les diverses réalités d'Eglise.

803 - A propos des mouvements, des instances de concertation et des services

8031 - Les mouvements :

Les mouvements (action catholique, générale ou spécialisée, pastorale spécialisée) évaluent leurs orientations et définissent leur organisation en fonction de leur démarche apostolique. Ils rejoignent les hommes selon leur appartenance sociale.

Ils sont représentés au conseil pastoral de zone et au conseil diocésain du laïcat.

La présence de ministres ordonnés, nommés par l'évêque auprès d'eux, est nécessaire pour assurer le service de la communion ecclésiale, ouvrir à la mission, signifier le rapport de l'Eglise à Jésus-Christ.

8032 - Les instances de concertation :

Les mouvements apostoliques, les prêtres et les religieuses œuvrant dans un même milieu se sont donnés des lieux de concertation pour vivre solidairement la mission de l'Eglise auprès des enfants, des jeunes, des adultes de ce milieu (action catholique rurale, mission ouvrière, pastorale des milieux indépendants). Des délégués diocésains sont nommés par l'évêque pour susciter et soutenir cette concertation. Une telle démarche est porteuse d'avenir.

8033 - Les instances de proposition :

Pour la part rurale de l'Eglise diocésaine, une équipe animée par le délégué diocésain à la pastorale rurale propose des rencontres et des moyens pour ceux qui se trouvent en responsabilité pastorale, particulièrement les conseils pastoraux de secteurs et de zones rurales.

8034 - Les services :

Chaque service diocésain est l'expression de la responsabilité de l'évêque dans un champ particulier de la mission ; il est au "service" de la responsabilité des baptisés dans un domaine particulier (cf. Charte des Services 21). Chaque service est représenté au Conseil Diocésain des Services qui permet de ressaisir ce qui se vit dans les différents secteurs d'activité.

81 – L'organisation en secteurs, zones, conseils diocésains

Une organisation pastorale du diocèse a été mise en place à partir de la recherche diocésaine des années 1983 - 1985 : institution de secteurs, mise en place de conseils pastoraux, au niveau des secteurs, des zones, du diocèse.

811 - Les secteurs

"Le secteur pastoral est le point de cristallisation de toute une manière de comprendre, de réaliser la vie en Eglise. C'est pourquoi il a une signification symbolique. C'est le lieu où peut et doit se jouer, d'une manière effective, la coresponsabilité entre les personnes et la solidarité entre les communautés. L'Eglise doit y trouver un dynamisme apostolique renouvelé" (Joseph Rozier, Evêque).

Le **secteur** forme **l'unité pastorale de base** permettant de vivre la proposition et la célébration de la Foi, dans un espace humain relativement homogène. Quand des prêtres et des laïcs ont reçu une mission pour un secteur, ils veilleront à assumer leur charge pour l'ensemble des communautés du secteur pastoral et non pas pour la seule localité où ils résident.

Il permet une solidarité et assure une unité de l'action pastorale entre les paroisses et les différentes communautés qui le composent.

Le ministère presbytéral y trouve un surcroît de signification puisqu'il est appelé à se considérer comme disponible pour le service de l'ensemble du secteur. En ce sens, il n'y a pas de "paroisse sans prêtre".

Il permet de reconnaître et de promouvoir la coresponsabilité entre prêtres, diacres, religieux(les) et laïcs.

8110 - La constitution et la délimitation des secteurs :

Chaque secteur doit tenir compte des réalités géographiques et sociologiques (vie économique, carte scolaire...) de manière à constituer un ensemble réalisant une certaine unité de vie sociale. Il faut, en particulier, tenir compte de la recherche actuelle concernant l'intercommunalité et, autant que possible, des circonscriptions administratives. Une étude sociologique sérieuse mérite d'être menée.

Chaque secteur doit être assez vaste pour regrouper ce qui est significatif d'une vie en Eglise (paroisses, mais aussi mouvements et services). En conséquence, les délimitations de certains secteurs, trop petits, seront à reconsidérer. Il paraît nécessaire qu'un secteur pastoral puisse s'articuler autour d'une localité-centre (il s'agira souvent du chef-lieu de canton).

Pour constituer les secteurs, ou revoir leurs contours, on tiendra compte de ces critères, en lien avec l'évêque ou son représentant, et en concertation avec le conseil pastoral de zone.

Si, après réflexion cela s'avère nécessaire, les secteurs pourront être érigés officiellement - et canoniquement - en paroisse en veillant à maintenir des communautés vivantes. Tout ce qui est dit ici des secteurs s'appliquera alors à ces **paroisses nouvelles**.

Chaque communauté locale (paroisse actuelle qu'on appellera alors "relais paroissial") pourra garder une part de vie propre et être soutenue par une "équipe locale d'animation".

Chaque secteur devra avoir les moyens, en personnes et en finances, de sa propre animation.

8111 - La vie des secteurs :

L'Eglise, peuple de baptisés, a sa source dans les sacrements. Elle se nourrit de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie. Au moins une fois chaque année, il y aura une célébration de secteur. Cette fête commune aidera le plus grand nombre à prendre conscience de la réalité du secteur. Elle permettra aussi au conseil pastoral de secteur de rendre compte de ses réalisations et de formuler des appels.

Chaque secteur réfléchira aux conditions de vie des prêtres et des différents acteurs de la pastorale - à plus forte raison du prêtre s'il est seul - afin qu'elles soient vivables et épanouissantes. Préparer l'avenir appelle à une collaboration accrue entre laïcs, diacres et prêtres et à la mise en place de nouvelles formes de "ministères".

Dans chaque secteur, l'évêque veillera à ce que la **charge pastorale** soit assurée par un ou plusieurs prêtres. Il sera précisé :

- - - si cette charge est assumée "solidairement" par les prêtres,
 - si l'un d'eux est nommé "curé", les autres prêtres étant alors ses collaborateurs (une lettre de mission explicitant les modalités),
 - si cette charge est confiée à une personne ou à un groupe de personnes qui reçoivent une lettre de mission ; un prêtre est alors "modérateur".

Quel qu'en soit le mode, il importe que la relation de chaque unité pastorale ou ministère presbytéral soit clairement signifiée.

8112 - Le conseil pastoral de secteur :

"Tous les fidèles ont le devoir et le droit de travailler à ce que le message divin du salut atteigne sans cesse davantage tous les hommes".

Le conseil pastoral de secteur est le pôle à partir duquel s'exerce cette **commune responsabilité** pour la vie et la mission de l'Eglise, en vue du bien commun de l'ensemble. Il n'a pas le monopole des initiatives, mais il accueille, évalue et vérifie celles qui sont prises dans les groupes de chrétiens ; il a aussi une fonction de recherche. Il devra notamment élaborer un **projet pastoral de secteur** en lien avec l'Eglise diocésaine et en fonction des réalités locales.

Il est appelé à vivre dans l'unité et à être signe visible de cette unité, tout spécialement par la prière, le partage, le travail en commun. La qualité des relations dans le C.P.S. contribue largement à la qualité de la vie des communautés chrétiennes.

Composition :

On veillera à ce qu'il reflète le visage humain du secteur et les forces vives de l'Eglise.

Sous la responsabilité d'un prêtre "Responsable" ou "Coordinateur" ou "Modérateur", il est constitué :

- des ministres ordonnés et reconnus ou leurs délégués,
- et autant que possible :

- - - = des représentants des différentes paroisses (ou communautés locales),

= des représentants de la vie religieuse consacrée,

= des représentants des mouvements et services effectifs sur le secteur, dont des représentants des établissements catholiques d'enseignement (écoles, collèges...),

= des personnes témoins significatifs de réalités de vie humaine non représentées à travers les autres membres.

Durée des mandats :

Pour assurer à la fois la continuité et le renouvellement, le conseil pastoral de secteur fixera la durée des mandats de ses membres (par ex., un mandat de trois ans renouvelable une fois), sauf pour le prêtre qui a reçu la charge pastorale, puisque son mandat dure autant que sa charge.

Fonctionnement :

Sous la présidence de celui qui a reçu la charge pastorale du secteur, **l'animation** du conseil pourra être assurée par une autre personne, l'ordre du jour étant préparé en concertation. Le conseil pastoral de secteur s'inspirera, dans sa manière de travailler, de la "Démarche d'Emmaüs" proposée dans "Eglise en Poitou" du 25/10/86.

Le conseil pastoral de secteur aura à préciser son rythme annuel de rencontres. S'il le juge nécessaire, le prêtre (coordinateur, responsable ou modérateur) nommé par l'évêque ou la moitié des membres du C.P.S. pourra proposer la création de **commissions** qui traiteront de questions particulières ou des **rencontres exceptionnelles** à propos de tel ou tel événement.

Chaque membre portera le souci du bien de l'ensemble du secteur, plus largement que la seule réalité au nom de laquelle il est délégué. Il favorisera aussi la naissance de groupes d'Eglise en harmonie avec le projet pastoral du secteur.

Le conseil pastoral de secteur reçoit une copie **des lettres de mission** adressées aux prêtres, aux diacres et aux laïcs en responsabilité sur le secteur.

Dans l'année qui suivra le Synode, chaque conseil pastoral de secteur devra évaluer son fonctionnement, vérifier ses modalités de travail et examiner la vie du secteur avec l'évêque ou son représentant. Une telle évaluation devra ensuite être régulièrement effectuée, au regard du projet pastoral de secteur.

8113 - L'équipe pastorale :

Là où elle n'existe pas encore, chaque secteur pastoral mettra en place une **"équipe pastorale"**. Celle-ci comprendra les ministres ordonnés, les laïcs (dont les religieux et les religieuses) ayant reçu une lettre de mission et, éventuellement, d'autres laïcs mandatés par l'évêque. En certains cas, le bureau du conseil pastoral de secteur pourra constituer l'équipe pastorale. On veillera à ce que les membres de celle-ci soient susceptibles d'être bien reçus par la communauté.

L'équipe pastorale exerce son activité propre en lien étroit avec le conseil pastoral de secteur ; elle a un rôle d'animation en rapport avec le projet pastoral du secteur et les orientations diocésaines. Elle se réunit, si possible, au moins une fois par mois. Ses membres reçoivent une lettre de nomination de l'évêque qui est portée à la connaissance de l'ensemble.

Les membres de l'équipe pastorale participent à la charge pastorale avec le prêtre modérateur ou coordinateur de cette charge.

812 - Les zones pastorales

8120 - Elles permettent une solidarité entre plusieurs secteurs tout en assurant une concertation avec l'activité des mouvements et des services.

Les conseils pastoraux de zone se donneront les moyens de réfléchir aux situations les plus mouvantes et à la manière dont l'Evangile y est annoncé : la vie des enfants, la réalité scolaire, la vie ouvrière, les évolutions du monde rural... Ils inviteront, pour cela, des personnes compétentes dans le domaine considéré.

Le prêtre responsable de zone devra pouvoir disposer de temps et d'une autorité suffisante pour animer l'ensemble et soutenir les personnes exerçant une responsabilité. Il agira en collaboration avec les membres du bureau du conseil pastoral de zone. Il aura à établir des liens suivis avec les responsables des C.P.S., afin d'aider à la mise en œuvre des orientations nouvelles. Il sera le représentant qualifié de l'Eglise catholique vis-à-vis des pouvoirs publics à ce niveau.

8121 - En lien avec les conseils pastoraux de secteur, les zones s'efforceront de mettre en place :

- - - un conseil économique pour une gestion commune,
 - des procédures d'appel pour des permanents d'Eglise, en vue de missions précises ; ceci, en lien avec les responsables du diocèse,
 - un lieu de documentation (lieu de rencontre et d'information) appelée encore "vitrine d'Eglise" (cf. chapitre 5),
 - des formations pour les laïcs en responsabilité,
 - des lieux et des temps d'échange et de concertation entre les responsables de formation,
 - des équipes chargées de la préparation aux baptêmes et aux mariages, de l'accompagnement des familles en deuil, etc.,
 - des temps forts : rassemblements festifs, assemblée générale des conseils pastoraux de secteurs de la zone, etc.

8122 - Le conseil pastoral de zone comprend notamment :

- - - le prêtre responsable de la zone,
 - des ministres ordonnés (les prêtres responsables des conseils pastoraux de secteurs sont membres de droit),
 - un ou deux délégués de chaque conseil pastoral de secteur,
 - un délégué des mouvements et des services (ex. pastorale de la santé, aumôneries, école catholique, etc.) dont l'action s'étend sur toute la zone,
 - un représentant de la vie religieuse.

8123 - Le conseil pastoral de zone se donne des **objectifs** apostoliques privilégiés en rapport avec les projets diocésains et veille à leur mise en œuvre.

8124 - Lorsque la vie de la zone sera suffisamment développée et lorsque cela sera possible, elle pourra être érigée en **doyenné** ; ceci afin de mieux harmoniser l'organisation du diocèse avec le droit universel.

Note relative au n° 8124 : *La pratique pastorale définie et mise en œuvre dans le diocèse donne une finalité différente, d'une part aux zones et secteurs - qui sont les instances d'orientations pastorales - et d'autre part aux doyennés qui sont les instances propres au ministère presbytéral. Le cas échéant, il peut y avoir coïncidence sur le terrain entre zones - secteurs et doyennés dans une diversité de fonctionnement.*
(J. Rozier)

813 - Les Conseils Diocésains

Pour éviter le cloisonnement, il sera nécessaire de renforcer l'articulation entre les différents conseils et le conseil pastoral diocésain ainsi qu'avec le conseil presbytéral. Ces conseils, par leurs bureaux et par leurs

secrétaires généraux, seront de plus en plus associés aux décisions concernant l'animation pastorale du diocèse.

814 - Assemblée des Conseils Diocésains

L'Assemblée des Conseils Diocésains sera convoquée au bout de quatre ans pour faire l'évaluation des orientations et des décisions prises lors du Synode et approuvées par l'évêque. En fonction de nouvelles situations, ou de réajustements nécessaires, certaines propositions seront réaffirmées ou réorientées.

Le Conseil Diocésain des Zones, en lien avec le Conseil Pastoral Diocésain et avec le Conseil Presbytéral, veillera à la mise en œuvre de ces propositions, en tenant compte des évolutions.

(OUI : 432 NON : 10 ABSTENTION : 10)

CHAPITRE 9

9 – Des moyens matériels

90 - La mission et le témoignage évangélique

901 - Une juste place pour l'argent

Le service de la mission n'est pas facultatif. Pour remplir sa mission, l'Eglise doit disposer de moyens qui mettent en jeu l'argent. C'est au nom de l'Evangile et en référence à l'Evangile qu'il est nécessaire d'aborder dans l'Eglise la place de l'argent. Celui-ci n'est pas maudit, à condition qu'il demeure un moyen.

La manière dont l'Eglise collecte les offrandes, gère ses biens et dispose des sommes recueillies doit contribuer au témoignage évangélique. La gratuité, le partage, la transparence, la solidarité, constituent des points essentiels de ce témoignage. Pour les chrétiens, la contribution financière est un acte d'adhésion et de solidarité, une manière d'honorer à la fois l'appel et le don gratuit de l'Evangile. Elle permet aussi à chacun de s'interroger sur son attitude face à l'argent !

Il est nécessaire d'être attentif au milieu auquel on s'adresse. L'évangélisation ne s'exprime pas en un langage unique. L'argent n'a pas la même place selon les familles. En même temps que l'on recherche les moyens matériels nécessaires, il faut veiller à ce que le message évangélique soit accessible à tous.

902 - Pour l'évangélisation, l'Eglise a besoin "d'acteurs" et de "moyens matériels"

LES ACTEURS :

Ce sont les Prêtres, les Diacres, les Religieux (ses), les Laïcs engagés, les permanents et les responsables à divers titres, mais aussi tous les baptisés, chacun avec ses talents.

LES MOYENS MATERIELS :

Ce sont :

- - - des biens immeubles, c'est-à-dire des lieux (églises, salles diverses, écoles, bureaux, Maison Diocésaine...),
 - des biens mobiliers et des matériaux de toute nature depuis les objets indispensables à une célébration jusqu'aux fournitures propres à la rédaction de documents (livres, revues, etc...),
 - des "outils" propres à la communication (presse, radio, téléphone, moyens de déplacements...), à la gestion (informatique, reproduction....)

- des moyens nécessaires à la formation permanente de chacun des acteurs.

N.B. : *Si tous ces biens peuvent être considérés comme "biens d'Eglise", tous n'ont pas le même statut juridique. Plusieurs cas de figure existent en fait et en droit :*

- - certains sont propriété de l'Etat ou des communes (églises, presbytères, biens répertoriés aux inventaires de 1905),
- certains sont propriété de l'Eglise. Ils doivent être gérés conformément au Droit Civil Français et conformément au Droit Canonique ; selon celui-ci, les paroisses et quelques autres institutions sont "personnes juridiques",
- certains appartiennent à une association selon la loi de 1901 ; on veillera à la rédaction des statuts pour éviter l'aliénation de ces biens.

91 – Le Service de la Mission

La vie de l'Eglise, le service de la mission génèrent des dépenses qui appellent des ressources.

911 - Les dépenses :

Elles englobent une masse importante de nécessités à satisfaire ; celles-ci sont parfois méconnues, d'où l'intérêt d'une information claire et étendue à tous les niveaux. Comme dans toute entreprise, l'Eglise doit les gérer et s'interroger sur leur bien-fondé.

Citons, (non limitativement) :

- - - les traitements et les charges sociales,
 - les besoins de formation première (ex. les séminaires) ou continue,
 - les aides et subventions aux paroisses, aux mouvements, aux œuvres caritatives (devoir du partage),
 - les constructions neuves décidées après de larges consultations (Eglises, Maison de Retraite pour les prêtres, salles paroissiales et de réunions...),
 - les grosses réparations et l'entretien des bâtiments existants (toitures, gros œuvre, aménagements intérieurs, installations diverses...),
 - les matériels opérationnels et de toute nature que forment les "outils" ci-dessus cités.

Les dépenses ne seront engagées que pour répondre à des besoins réels, en cohérence avec l'image que l'Eglise est appelée à donner d'elle-même.

912 - Les ressources

Elles doivent impérativement couvrir les dépenses. Elles dépendent de la libre participation des catholiques, il n'y a pas de revenus occultes. La mise en œuvre de projets, à quelque niveau que ce soit, ne peut être réalisée sans l'assurance d'une régularité dans les rentrées.

Ces ressources comprennent :

9121 - Le Denier de l'Eglise

Il constitue la manière privilégiée pour les Chrétiens d'entrer dans la prise en charge de la vie matérielle de l'Eglise. Il s'agit d'un **véritable devoir de participation à la mission de l'Eglise** dont chaque catholique décide le montant en fonction de ses moyens et non de ses seuls revenus. Il est l'un des modes essentiels

de l'obtention de ressources. Il est consacré aux traitements et aux charges sociales des permanents d'Eglise (évêques, prêtres, diacres, religieux(les), laïcs).

9122 - Les Quêtes

Elles constituent l'une des ressources principales de l'Eglise. **Elles doivent être une véritable offrande liturgique**, le reflet du don de soi-même et non une bien faible réponse à la main tendue. Cette signification sera périodiquement rappelée aux fidèles ; une information claire leur sera donnée sur l'affectation des sommes recueillies et on les invitera à faire une comparaison avec certaines dépenses de la vie courante. Les quêtes sont consacrées au budget ordinaire des paroisses et secteurs et, en certaines occasions, aux budgets diocésains, nationaux ou universels de l'Eglise.

9123 - Les Offrandes pour les Messes et les Actes du Culte

Ce ne sont pas des honoraires mais des offrandes. Elles tiennent compte des dépenses engagées pour l'acte du culte accompli. Elles concourent à la participation à la vie matérielle de l'Eglise. L'ordre de grandeur, prévu au plan de la région apostolique, de ces offrandes sera indiqué avec tact, dans le respect des personnes et des situations qu'elles vivent. Dans ce but, un effort éducatif se fera à l'aide des documents élaborés par le comité diocésain du denier de l'Eglise. "Il paraît hautement souhaitable qu'une formation progressive du peuple chrétien permette de ne plus lier les ressources des prêtres aux actes du ministère, surtout aux actes sacramentels" (Document final des Evêques en Synode, 1971).

Cette pratique des offrandes liées à une intention de prière, qui n'existe dans aucune autre Eglise chrétienne n'étant pas sans équivoque quant au visage évangélique de l'Eglise, nous souhaitons que soit étudiée la meilleure manière d'en faire disparaître l'usage, en développant les autres moyens de ressources.

9124 - Les dons et legs

Selon le droit, on veillera à ce que la volonté des donateurs soit respectée. Si le droit civil français ne reconnaît pas la personnalité juridique des paroisses, celles-ci, selon le droit canonique, peuvent posséder des biens.

9125 - Les produits financiers

Ils sont procurés par les placements temporairement effectués dans le cadre d'une saine gestion.

92 - "Les Affaires Economiques"

Il s'agit de tout ce qui concerne l'administration et la gestion comptable des biens, des ressources, des dépenses.

921 - Un esprit : la solidarité et la coresponsabilité

L'administration et la gestion des affaires économiques constituent un moyen de vivre la solidarité entre les différentes instances ecclésiales ; chacune s'estime responsable de l'ensemble et peut compter sur le soutien effectif des autres. La mise en commun de ressources au niveau du diocèse, en vue d'assurer certaines charges, réalise ce principe de solidarité. Celle-ci s'opère également par des péréquations au niveau du secteur et de la zone, par un soutien entre des mouvements, etc.

La coresponsabilité en Eglise signifie que chacun assume une part de responsabilité au profit de l'ensemble, selon ses capacités, mais aussi en fonction d'un ministère ou d'une mission reçue de l'évêque. Les affaires économiques permettent la mobilisation de personnes compétentes, en respectant la structure ministérielle de l'Eglise. **On veillera toujours à ce que la gestion soit au service de la mission et à ce qu'elle s'effectue de manière évangélique. L'exercice de la coresponsabilité implique la concertation entre les partenaires.**

922 - Une organisation : les Conseils pour les Affaires Economiques (C.A.E.)

Ce sont des conseils pour la gestion.

Le diocèse a mis en place un C.A.E. L'économiste diocésain exerce sa responsabilité propre en lien avec ce Conseil. Celui-ci, sous l'autorité de l'évêque, prépare le budget annuel et approuve les comptes. Il se prononce aussi sur la dimension financière des choix pastoraux.

Pour des dépenses importantes, dont la somme est fixée par la conférence des évêques, l'évêque a besoin du consentement du collège des consultants. Pour une somme dépassant le maximum fixé par la conférence des évêques, il a besoin de l'accord du siège apostolique.

Chaque secteur pastoral doit avoir un C.A.E. Là où la paroisse dispose d'une certaine autonomie, elle en aura un aussi. Le C.A.E., avec le prêtre, est responsable de la gestion. Il en sera de même au niveau de la zone.

Ainsi, chaque instance pastorale jouit d'une responsabilité concernant les affaires économiques tout en étant solidaire avec les autres.

Quel que soit le niveau, le Conseil pour les Affaires Economiques a pour mission de :

- - - Assurer l'administration matérielle et financière de la paroisse, du secteur, avec les responsables pastoraux.
 - Rechercher et gérer les ressources nécessaires.
 - Gérer l'immobilier.
 - Informer les chrétiens, les paroisses, les secteurs et les responsables diocésains.
 - Prévoir avec les conseils pastoraux le financement des besoins de la pastorale (catéchèse... mouvements...).
 - Promouvoir les compétences et les bonnes volontés pour assurer l'administratif et la tenue des comptes.

- Au niveau de la paroisse :

Ils sont formés d'au moins trois fidèles, sous la responsabilité du prêtre en charge, dont le rôle est prépondérant. Le choix de ces membres est effectué pour une durée déterminée, soit par cooptation, candidature spontanée, interpellation de représentants de groupes d'Eglise, et même par élection.

- Au niveau du secteur pastoral :

En de nombreux cas, le secteur pastoral est déjà géré comme une paroisse. En tous les cas, il constitue un lieu de solidarité.

Le C.A.E. peut être formé des membres délégués des C.A.E. de paroisses qui en dépendent ainsi que d'autres personnes compétentes.

Il fonctionnera de manière identique.

- Au niveau de la zone :

C'est un élargissement de ce qui est nécessaire au plan du secteur. Pour les déplacements et les activités apostoliques qui relèvent de la zone, un budget devient indispensable pour couvrir les frais des personnes en responsabilité. Le C.A.E. de zone facilitera une répartition plus équitable des ressources au profit des instances ecclésiales plus défavorisées.

Le C.A.E. de la zone sera formé des membres délégués des C.A.E. des secteurs pastoraux qui en dépendent ainsi que de personnes compétentes.

93 - Propositions : Pour clarifier – informer – partager

931 - LES C.A.E. - leur fonctionnement

Le Synode demande :

9311 - L'élaboration, au plan diocésain, si possible après consultation des C.A.E. de paroisses et de secteurs, d'un **règlement intérieur** destiné à tous les C.A.E. Ce règlement précisera notamment le rapport des C.A.E. avec les Conseils Pastoraux, en lien avec les ministres ordonnés.

9312 - La mise en place d'un **C.A.E.** correspondant aux différentes structures pastorales (paroisse, secteur, zone, diocèse).

9313 - La participation réelle, au sein de chaque C.A.E., de **laïcs** motivés pour la mission, travaillant en lien avec les conseils de paroisse, de secteur et de zone au sein desquels certains de leurs membres sont délégués. Une formation leur sera proposée.

9314 - La participation au C.A.E. diocésain de "**délégués**" **des zones** reconnus par l'évêque.

9315 - Une péréquation éventuelle entre secteurs d'une même zone ou, au moins, la mise en place d'une "**caisse de zone**" permettant de couvrir certaines dépenses (formation, traitement de permanents, etc.).

9316 - La réalisation d'un **budget** prévisionnel de zone, de secteur... où apparaît la responsabilité des personnes et des communautés.

9317 - Chaque instance pastorale peut faire appel au C.A.E. diocésain pour des **conseils** ou des interventions concernant la gestion.

932 - Les ressources

Le Synode demande :

9321 - La revalorisation constante de ces ressources en fonction de l'augmentation du coût de la vie, ainsi qu'un engagement durable dans le versement des contributions.

9322 - La sensibilisation des chrétiens aux besoins de l'Eglise à tous les niveaux (Eglise universelle, diocésaine, locale). Le comité diocésain du denier de l'Eglise continuera à être au service de cette tâche par tous les moyens actuellement disponibles pour la transmission d'informations. On favorisera l'éducation des consciences à la nécessité du partage.

9323 - La communication des résultats des collectes aux communautés concernées.

9324 - Le versement à l'évêché des offrandes de messe en excédent pour qu'elles soient envoyées aux prêtres du diocèse qui en manquent.

9325 - La recherche, à l'initiative de l'Evêque et sous son contrôle, de ressources par objectif, telles le parrainage de séminaristes, les mouvements d'action catholique, la catéchèse, la formation, les missions tiers et quart-mondistes, l'enseignement, la radio diocésaine, les mouvements caritatifs et de solidarité... tout en prenant soin de présenter chaque année un état de situation aux personnes engagées dans la réalisation de cet objectif. Cette recherche de financements spécifiques ne devra pas entraver les nécessaires initiatives missionnaires ni la vie économique des secteurs.

9326 - La reconnaissance comme une véritable mission pour des laïcs, non seulement de la gestion, mais aussi de la recherche et de la collecte des ressources.

933 - Les dépenses - gestion

Le Synode demande :

9331 - Une gestion rigoureuse et un souci d'économies que procurent les groupements d'achat, l'utilisation de matériel en commun, le bénévolat et l'entraide.

9332 - L'établissement de véritables budgets réalisés à partir d'un même plan comptable et qui seront commentés aux chrétiens du secteur. Une unité de vue entre tous les acteurs est requise.

9333 - Une très grande exactitude dans l'accomplissement des tâches administratives et le retour au service comptable diocésain des documents indispensables à la gestion générale des affaires économiques.

9334 - Un inventaire des immeubles et des biens d'équipement qui sera effectué régulièrement (par ex. tous les 5 ans), par chaque C.A.E. de secteur ; ceci afin de constater l'état et l'usage qui en est fait, de manière à donner à la gestion toute sa rigueur, et à décider, en accord avec l'Association Diocésaine, de leur éventuelle aliénation.

934 - Solidarité - partage

Le Synode demande :

9341 - La recherche d'une politique commune relative aux bâtiments communaux mis à la disposition de l'Eglise, au plan national, régional et diocésain.

9342 - La poursuite des efforts de solidarité internationale et de partage au profit des missions dans l'Eglise universelle afin de marquer d'un signe visible l'option préférentielle pour les pauvres. Un pourcentage des ressources ordinaires (hors subventions) sera affecté aux organismes qui ont reçu mission de mettre en œuvre cette solidarité.

935 – Appel

Le Synode demande :

- - - que toute initiative fasse l'objet d'un budget prévisionnel avant sa mise en œuvre,
 - que toutes les propositions financières prennent appui sur l'aspect pastoral qui est premier.

Sous la responsabilité propre de l'Evêque, garant de la mission de l'Eglise, le C.A.E. diocésain veillera à la mise en œuvre progressive des propositions énoncées ci-dessus, en lien avec le Conseil Pastoral Diocésain et le Conseil Presbytéral.

(OUI : 422 NON : 11 ABSTENTION : 14)